

Elaboration du Projet politique de Territoire

Synthèse des ateliers

NEW DEAL

SAS au capital de 200 000 euros
4, place Vaucanson ■ 38000 Grenoble

Contact Didier Locatelli
06 12 45 60 62
didier.locatelli@new-deal.fr





Les enjeux du territoire selon les élus

Développer une **culture intercommunale** partagée, améliorer la **gouvernance** et organiser la **solidarité territoriale**

Améliorer la **communication** et la **valorisation** du territoire

Dynamiser le territoire et créer des emplois

S'accorder sur la stratégie à mettre en place pour développer le territoire

Mobiliser les prérequis nécessaires au développement du territoire

Accompagner le vieillissement de la population et prendre en compte la **question sociale**

Reconnaître le rôle singulier de la ville-centre et lui donner les moyens de son développement

Préserver l'environnement, le cadre de vie et les paysages



Les thèmes mis en débat

- Le **modèle et la logique** de développement du territoire 4
- La prise en compte de la **perte de dynamisme démographique**, du **vieillessement de la population** et de l'**équilibre social et générationnel** du territoire 24
- La structuration de l'**agglomération centrale** et les **relations** entre l'**agglomération centrale** et le **territoire communautaire** 42
- L'**ambition** et les modalités des prises en compte de la **solidarité humaine et territoriale** 61
- La **gouvernance** de l'intercommunalité, le fonctionnement du **bloc communal** et la **démocratie locale** 81

Synthèse et axes structurant le Projet de Territoire

100



Le **modèle et la logique** de développement du territoire



Rappel de la problématique

- Le premier objectif défini par les élus concerne la **redynamisation du territoire et la création d'emploi** afin que le territoire offre des opportunités d'emploi à ses résidents et ne soit pas uniquement un territoire dortoir.
- Les élus ne sont cependant pas nécessairement d'accord sur la stratégie à mettre en œuvre pour redynamiser le territoire ; certains préconisant une redynamisation par la **localisation d'emploi nouveau via l'implantation d'entreprises**, d'autres plutôt par une relance de la **dynamique démographique via les aménités** du territoire.
- Quelle que soit l'hypothèse privilégiée, les élus s'accordent sur les prérequis nécessaires au développement qu'il s'agisse de **l'équipement numérique** du territoire, de **l'organisation de la mobilité** ou de la mise en place d'une **stratégie foncière**.
- Enfin, les élus s'accordent sur la nécessité de **s'appuyer sur les ressources du territoire** pour construire son développement et sa résilience et sur la nécessité d'opter pour **un modèle qui ne mette pas le territoire sous tension** d'un point de vue environnemental et qui **préserve la qualité de son environnement, de ses paysages et de son cadre de vie**.



Les questions mises au débat durant l'atelier

- Quels peuvent-être **les leviers de développement du territoire** compte tenu de sa nature et de ses caractéristiques ?
- **Quel modèle de développement** privilégier ?
- **Quelle organisation du développement** dans le territoire communautaire (concentré, équilibré...) et **quelle répartition des grandes fonctions** ?
- Quelles conditions pour assurer au territoire un **développement soutenable connecté au vivant et respectueux de son capital naturel et environnemental** ?



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

- L'analyse comparée de la situation du territoire montre que **le territoire n'est pas, d'un point de vue fonctionnel, aussi déséquilibré que les élus le supposent** : le taux de couverture en emploi (0,73) est similaire à celui du Grésivaudan et meilleur que celui de Bièvre-Isère ou Bièvre-Est. Seulement 41 % des actifs travaillent à l'extérieur du périmètre communautaire soit un score plus favorable que les Bièvre, le Grésivaudan et même le Pays Voironnais.
- Avec un indice de création d'emploi à 118 (base 100 en 1975) **Saint-Marcellin Vercors Isère est, après Bièvre-Est, le territoire de la zone d'emploi qui a le moins créé d'emploi supplémentaire**. Le score obtenu est aussi inférieur à la moyenne nationale (122).
- Le territoire a globalement créé 2 084 emplois avec cependant **une perte d'emploi productif de 1 864 unités et un gain d'emploi présentiel de 3 949**.
- **La perte d'emploi industriel se poursuit entre 2011 et 2016** avec un recul dans pratiquement tous les secteurs (plasturgie, métallurgie, matériel électrique, agro-alimentaire, matériel médical...).
- **L'emploi présentiel continue globalement à augmenter** sur la même période (+ 2 %) mais de manière inégale avec notamment des gains importants dans le secteur « santé, social, enseignement et administration » et des pertes dans le commerce et la construction.



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

- Si **60,7 %** du total des emplois sont des emplois présentsiels, l'économie locale demeure marquée par la présence d'un **stock important d'emplois productifs** avec notamment **5 %** des emplois **dans l'agriculture** (contre 3 % en moyenne nationale) et surtout **22 %** des emplois **dans l'industrie** (contre 12 % en moyenne nationale).
- On doit également noter la **part importante d'emplois non salariés** (19 % du total des emplois contre par exemple 14 % dans le Pays Voironnais).
- L'évolution de l'économie locale et le glissement du productif vers le présentsiel ont aussi une traduction spatiale : les anciennes communes industrielles ont massivement perdu des emplois. **87,3 % du gain total d'emplois dans le territoire est concentré dans 3 communes de l'agglomération de Saint-Marcellin**. Vinay, Saint-Quentin sur Isère, Saint-Just de Claix et dans une moindre mesure Saint-Romans ont également vu leur nombre d'emplois progresser de manière très significative.



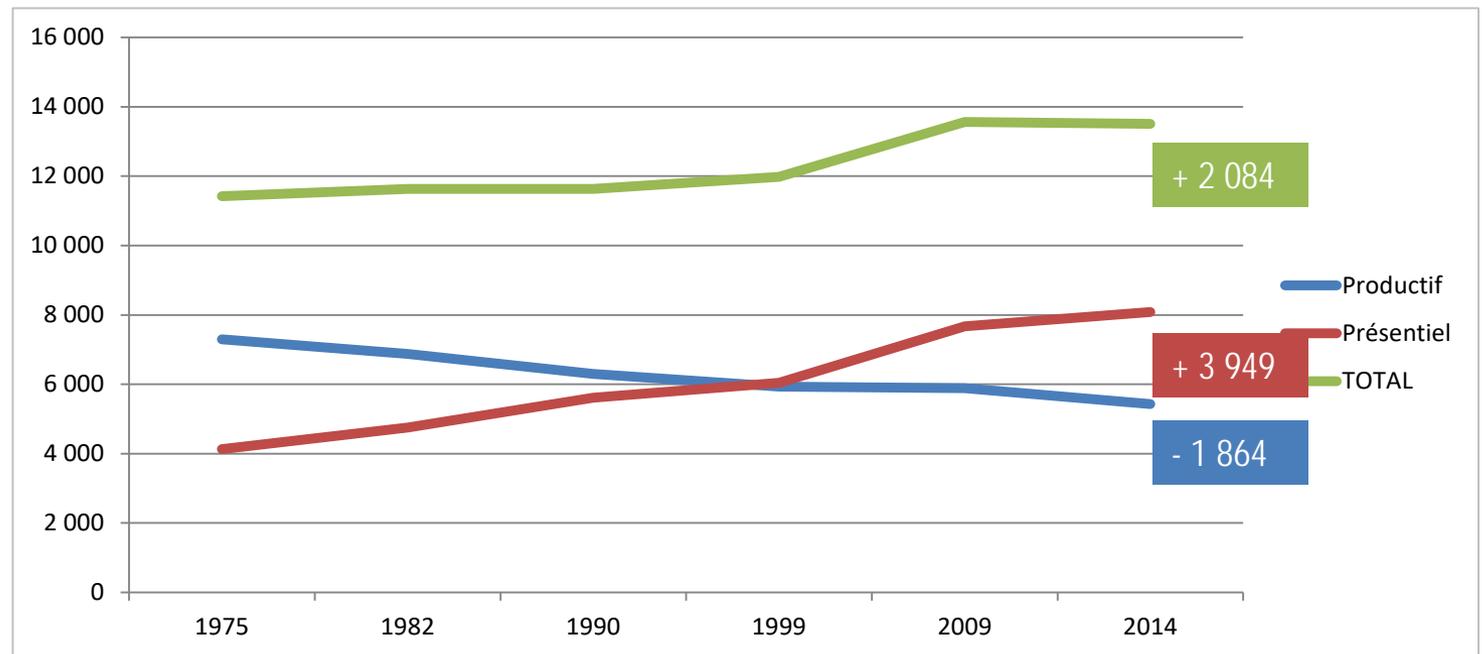
Les indicateurs du fonctionnement du territoire

- L'analyse du fonctionnement de l'économie territoriale montre que le développement des territoires ne dépend plus uniquement de leur seule capacité à créer des richesses mais aussi de leur **aptitude à capter des revenus et à injecter ces revenus captés dans l'économie locale via les dépenses de consommation.**
 - Ainsi, les 41 % d'actifs travaillant à l'extérieur du territoire rapatrient sur le territoire près de **200 millions de masse salariale brute soit près de 60 % du total de la masse salariale** des actifs occupés du territoire.
 - Cependant, le territoire affiche un **taux de couverture en emplois présents moyens (18,50)** comparé à celui du Grésivaudan (20,09) et celui du Pays Voironnais (23,36) qui laisse entrevoir des marges de manœuvre conséquentes en matière de création d'emploi présentiel.
- Enfin, s'agissant de l'impact du développement sur la consommation foncière on constate que **88 % des nouveaux espaces urbanisés le sont pour le développement de l'habitat** et seulement 12 % pour le développement des zones d'accueil des entreprises.



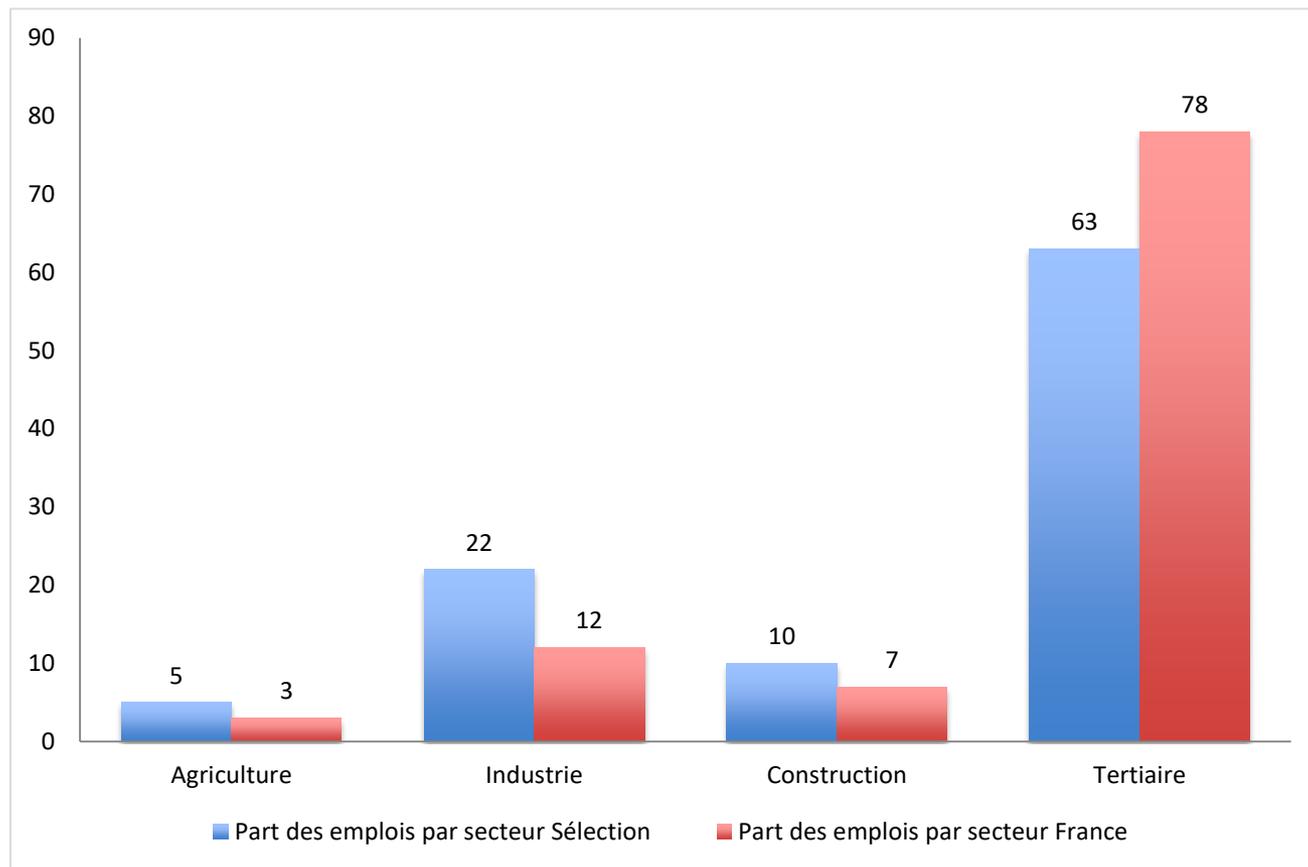
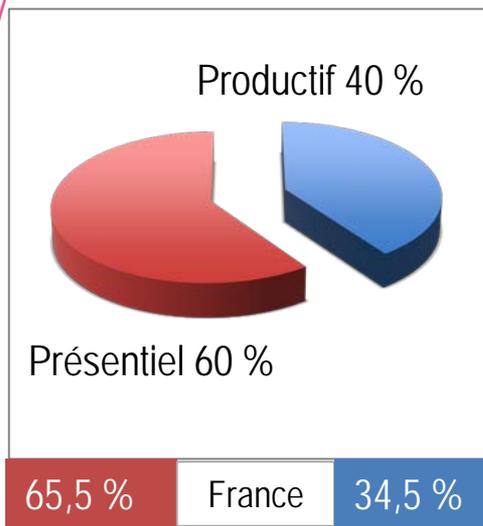
L'évolution de l'emploi par sphère économique

| | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 | 2014 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Productif | 7 295 | 6 876 | 6 296 | 5 935 | 5 886 | 5 431 |
| Présentiel | 4 130 | 4 756 | 5 616 | 6 041 | 7 676 | 8 079 |
| TOTAL | 11 425 | 11 632 | 11 912 | 11 976 | 13 562 | 13 510 |



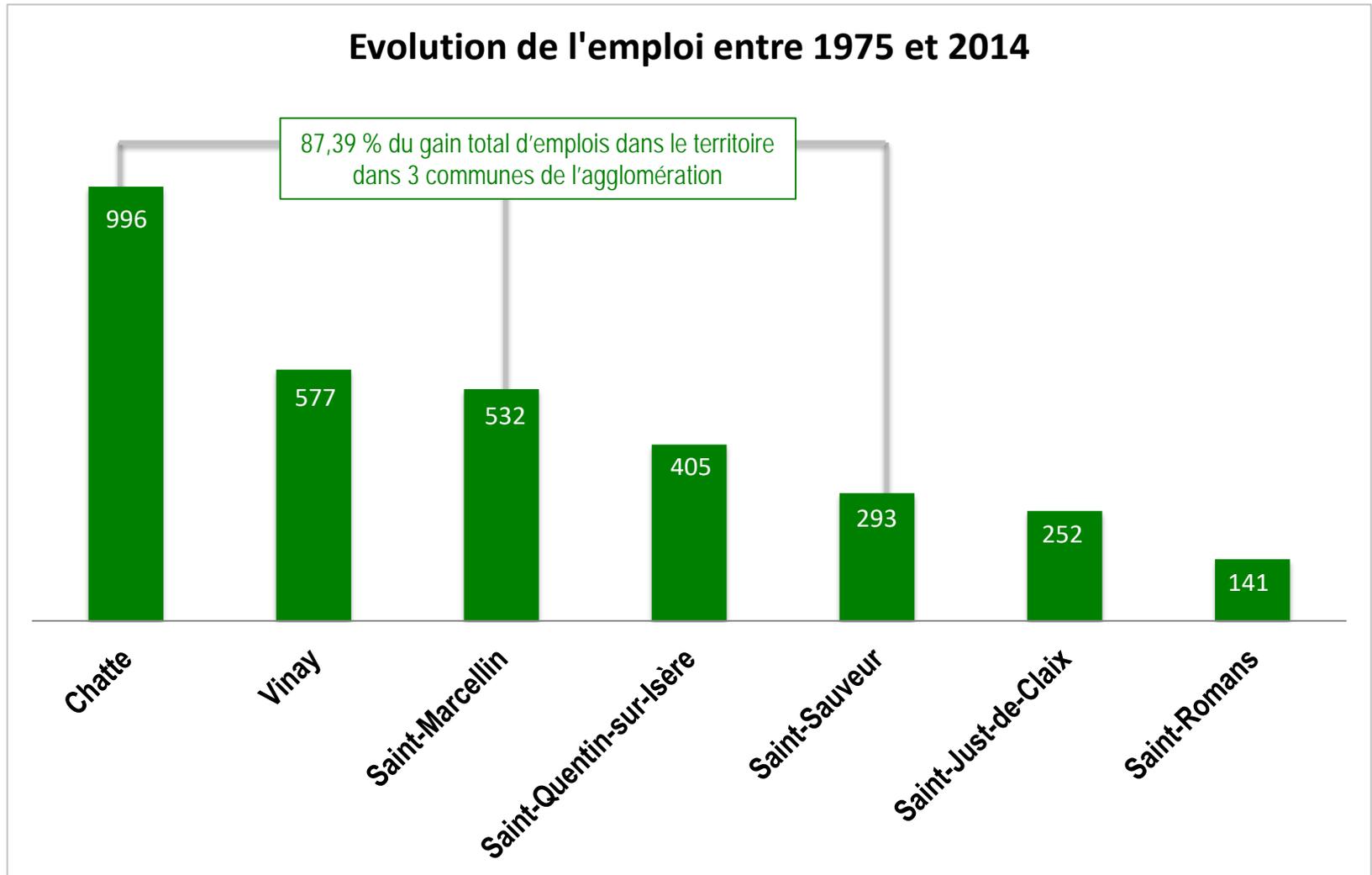


La répartition de l'emploi par secteurs d'activité





Evolution de l'emploi entre 1975 et 2014





Les masses salariales générées par les actifs résidant

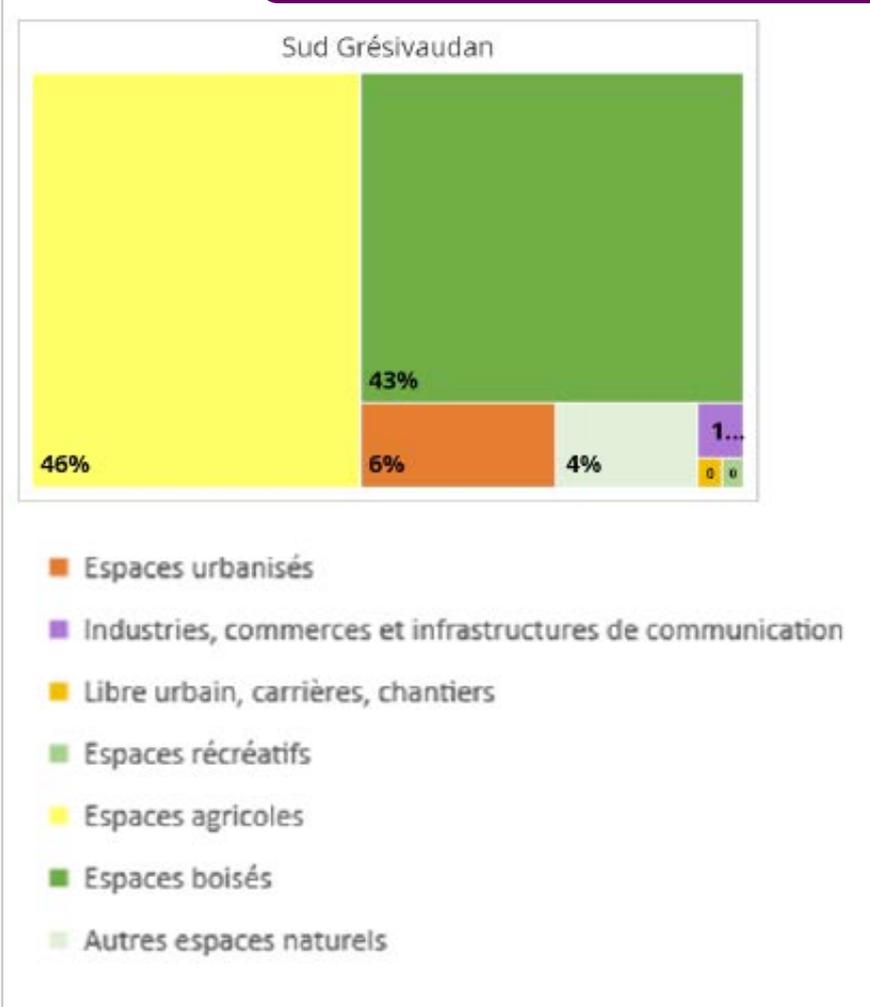
| | | | |
|--|------------------|--|---|
| | | 59 % des actifs occupés résidant dans le territoire travaillent dans le territoire | 41 % des actifs occupés résidant dans le territoire travaillent hors du territoire |
| Nombre d'actifs résidant dans le territoire | 18 400 | 10 800 | 7 600 |
| Masse salariale générée par les actifs du territoire | 347 000 000,00 € | 150 000 000,00 € | 197 000 000,00 € |
| | | 43 % de la masse salariale totale des actifs habitant le territoire est produite par des actifs travaillant dans le territoire | 57 % de la masse salariale totale des actifs habitant le territoire est produite par des actifs travaillant à l'extérieur du territoire |
| Masse salariale générée par chaque emploi | | 13 888,89 € | 25 921,05 € |



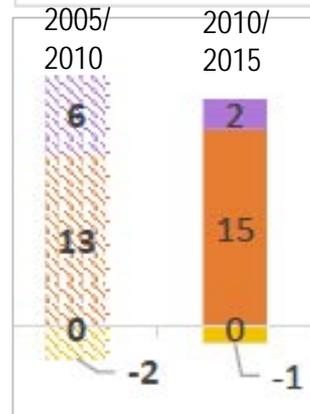
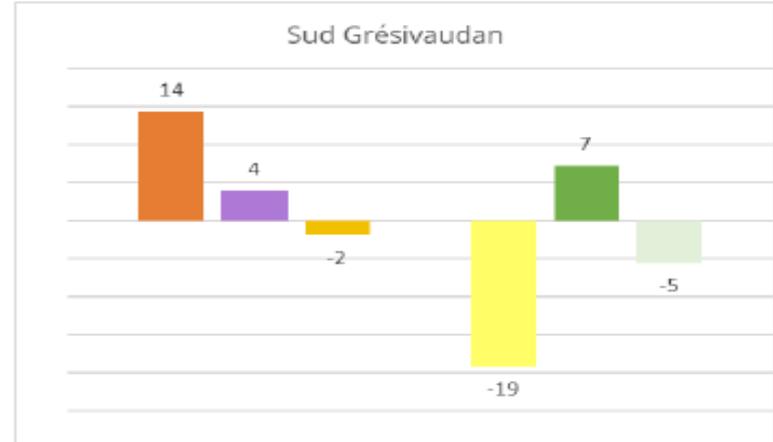
Les personnes les plus aisées du territoire travaillent à l'extérieur du territoire



L'impact du développement sur la consommation foncière



Evolution de la consommation d'espace entre 2005 et 2015



Source : AURG/SCoT

- Surfaces industrielles et commerciales, et infrastructures de communication
- Espaces urbanisés
- Espaces récréatifs
- Extraction de matériaux, chantiers, décharges



1- La finalité du développement est de privilégier la création d'emplois locaux afin d'équilibrer fonctionnellement le territoire et qu'il ne soit pas qu'un territoire résidentiel

- **Le développement du territoire doit avoir comme principale finalité de permettre la création d'emplois locaux** afin que le territoire soit fonctionnellement équilibré et pas uniquement un territoire résidentiel. Il est aussi important de considérer que 57 % des produits fiscaux de l'intercommunalité sont générés par les acteurs économiques du territoire. Développer via les entreprises, de la richesse sur le territoire, est aussi le moyen de générer des recettes fiscales permettant de financer les services à la personne (actuels et futurs...) et donc d'améliorer l'attractivité du territoire.
- La question du gisement d'emplois dans chacun des secteurs économiques doit être une clef de lecture sachant qu'il existe des tendances lourdes comme la robotisation et l'autonomisation qui font que la présence d'entreprises sur un territoire ne se traduit plus mécaniquement par la création d'emplois locaux.
- Les actions de développement soutenues par la Communauté doivent :
 - favoriser la production et la consommation locales et le développement d'emplois non délocalisables
 - augmenter la résilience du territoire et sa capacité à s'adapter aux inévitables crises et mutations (économiques, environnementales, démographiques...)
 - participer au renforcement de la cohésion sociale.



2- Même si le stock d'emplois productifs est supérieur à la moyenne, le territoire doit défendre sa vocation industrielle et continuer à développer sa sphère productive

- L'économie du territoire se caractérise par un stock d'emplois important et largement supérieur à la moyenne nationale, dans l'agriculture (5 % / 3 %), dans l'industrie (22 % / 12 %) et un déficit en matière d'emploi tertiaire (63 % / 78 %). L'ambition affichée étant la création d'emploi dans le territoire et l'industrie continuant à voir ses effectifs décroître du fait notamment de la robotisation, est posée la question des secteurs économiques sur lesquels investir en priorité.
- Les membres de l'atelier s'accordent sur le fait que le territoire doit conserver une coloration industrielle forte. Ils considèrent que la priorité doit être donnée au développement endogène. Il s'agit notamment de faire en sorte que les entreprises déjà présentes sur le territoire puissent gérer leur croissance et leur développement dans le territoire communautaire et ne soient pas obligées de se délocaliser. Deux enjeux importants permettant de répondre aux besoins des entreprises apparaissent :
 - La question du foncier économique disponible avec des projets de développement industriel qui peinent à se concrétiser faute de disponibilité foncière
 - La question de la qualification de la main-d'œuvre locale : la part des « pas ou peu diplômés » dans la population active est importante (32,5 % / 30,10 % au niveau national). Les entreprises expriment également des difficultés de recrutement. La question de la formation tout au long de la vie et de l'augmentation de l'employabilité des personnes sans emploi et de l'aide au développement des compétences doit être un axe de travail majeur du projet et de la politique économique.



2- Même si le stock d'emplois productifs est supérieur à la moyenne, le territoire doit défendre sa vocation industrielle et continuer à développer sa sphère productive

- **S'agissant du tertiaire productif**, les membres de l'atelier ont des doutes importants sur la possibilité d'en faire un axe de développement majeur compte tenu des spécificités du territoire sachant qu'il s'agit d'activités qui se développent majoritairement dans les grandes agglomérations.
- **S'agissant de l'agriculture**, il est nécessaire de considérer que c'est un secteur qui est au croisement de plusieurs enjeux majeurs du territoire et qu'à ce titre, il doit faire l'objet d'une attention forte dans le cadre du Projet de Territoire.
 - **Un enjeu économique** : c'est un secteur qui, on l'a vu, compte beaucoup d'emplois. Mais c'est aussi un secteur qui pourrait générer davantage d'emplois via le développement de l'autonomie alimentaire du territoire sachant qu'il y a aujourd'hui un déficit de production pour alimenter les cantines par exemple.
 - **Un enjeu environnemental** : la mono-activité autour de la noix pose également un certain nombre de problèmes en termes d'appauvrissement de la biodiversité, d'épuisement des sols et d'utilisation de pesticides qui outre l'aspect de santé publique pose aussi un problème en matière de développement du tourisme de pleine nature et de l'agro-tourisme.
 - .../...



3- L'agriculture est au croisement de plusieurs enjeux majeurs pour le territoire et doit faire l'objet d'une attention forte

- .../...
- **Un enjeu paysager.** La mono-activité a également un impact fort sur l'évolution des paysages. Or, le capital naturel et environnemental apparaît comme le premier atout du territoire. La dégradation des paysages peut avoir un impact sur le développement de l'activité touristique mais aussi sur l'attractivité résidentielle du territoire.
- **Un enjeu d'équilibre du territoire,** l'agriculture étant le seul secteur permettant de localiser des emplois dans les parties rurales du territoire et donc d'organiser un certain équilibre des fonctions (cf. partie 6).
- Compte tenu de la rentabilité des exploitations autour de la noix, il est difficile d'inciter les exploitants en place à diversifier leur activité. **Les membres de l'atelier considèrent que le territoire devrait réfléchir à la création d'un fonds pour l'acquisition d'exploitations et de terrains agricoles afin d'encourager l'installation de jeunes agriculteurs qui voudraient s'implanter et développer des activités de maraîchage notamment.**



4- La sphère présentielle constitue le premier gisement d'emplois nouveaux d'où la nécessité de maintenir une bonne dynamique démographique

- Si le territoire doit garder sa vocation industrielle, il est important de considérer que, comme cela s'est passé depuis 4 décennies, **c'est d'abord la sphère présentielle qui générera l'essentiel des emplois supplémentaires dans le territoire** (perte de 1 864 emplois productifs depuis 1975 et gains de 3 949 emplois présents).
- Même si le gain des emplois présents a été conséquent depuis quelques années, **il reste un gisement important comme en atteste la faiblesse du taux de couverture en emplois présents** (18,50 contre 23,36 pour le Pays Voironnais). Deux secteurs de l'économie présentielle semblent mériter une attention particulière :
 - **Le commerce**
 - **Les services à la personne** : le vieillissement de la population est générateur de nouveaux besoins permettant de développer de nouveaux services.
- Les membres de l'atelier insistent cependant sur le fait que le développement de l'emploi présentiel est **dépendant de la dynamique démographique du territoire qui a tendance à s'essouffler avec une variation annuelle de la population inférieure de moins de la moitié de la moyenne départementale (03/07) et régionale (03/08).**



5- Le développement du tourisme est largement conditionné par la capacité à développer l'hébergement

- Le tourisme est l'un des secteurs de l'économie présente les plus générateurs d'emploi. Le territoire, compte tenu de ses qualités, a un potentiel touristique important aujourd'hui très partiellement exploité du fait notamment de la **faiblesse de l'hébergement**. Or, le modèle économique du tourisme repose largement sur l'hébergement. Tant que le secteur reste dans une logique de loisir, il est difficile d'en faire une véritable activité économique.
- Les membres de l'atelier notent cependant qu'il existe de nombreux bâtiments abandonnés qui pourraient être réhabilités et fournir des capacités d'hébergement.



6- Il est important de rééquilibrer le territoire et pour cela de consentir à un effort important de développement de l'habitat dans les parties urbaines du territoire...

- Le modèle de développement observé durant les dernières années est spatialement déséquilibré avec un habitat qui s'est majoritairement développé dans les zones rurales du territoire (80 %) et l'emploi qui s'est localisé dans les zones urbaines et notamment l'agglomération (82,9 %).
- **Il existe peu de leviers permettant de corriger ce déséquilibre :**
 - Dans les zones rurales du territoire, les contraintes imposées par le SCoT doivent permettre de limiter la construction et la surconsommation foncière. En revanche, en dehors de l'agriculture et de la **promotion de nouvelles activités agricoles utilisatrices de davantage de main-d'œuvre** (maraîchage...), il n'est pas évident de développer l'emploi.
 - Dans les parties urbaines du territoire qui devraient continuer à accueillir l'essentiel des emplois nouveaux, le **principal levier de rééquilibrage du territoire consiste à augmenter de manière importante la production de logements notamment dans l'agglomération**. Cela suppose :
 - **De concevoir et de proposer une offre d'habitat collectif ou intermédiaire** de qualité qui puisse constituer une alternative véritable à la maison individuelle
 - **De proposer des logements adaptés** aux personnes d'un certain âge désirant se rapprocher des services présents dans les villes du territoire
 - **De proposer un habitat d'un certain standing** permettant de « gentrifier » les cœurs d'agglomération.



7- ... et un développement des services dans les parties rurales par bassin de services

- Il est important que le Projet de Territoire accorde une attention forte à tous les sous-ensembles qui composent le territoire communautaire et pas uniquement aux parties les plus urbaines même si elles concentrent l'essentiel des enjeux en matière d'habitat et d'emploi.
- **Cette préoccupation renvoie à la cohésion politique du territoire mais aussi à sa cohésion sociale afin de ne pas créer un territoire à 2 vitesses.** Si comme on l'a vu, il est difficile de décréter la localisation de l'emploi et que les marges de manœuvre en matière de développement de l'habitat vont se réduire dans les parties rurales du territoire afin d'éviter la surconsommation des terres agricoles et naturelles, **l'attention et la solidarité communautaire envers les territoires ruraux doivent se manifester prioritairement au travers de la question d'un accès équitable aux services. Cela suppose :**
 - **D'organiser, dans chaque bassin de services, un socle minimum de services de proximité ou de services du quotidien.** Il est bien précisé par les participants que le socle de services doit être présent par bassin et non par commune. Ce qui relève d'une logique de proximité et de quotidienneté définie par les habitants eux-mêmes (cf. étude de la population sur la localisation des services).
 - **D'organiser un accès équitable des habitants des territoires ruraux aux équipements et services localisés dans les villes** (même celles hors territoire communautaire) en garantissant notamment des conditions tarifaires équivalentes à celles des usagers résidant dans la commune d'assiette de l'équipement via des mécanismes de compensation mis en place par l'intercommunalité.



8- Le rééquilibrage du territoire suppose aussi de définir une hiérarchie territoriale et d'organiser un déploiement des fonctions et services selon cette hiérarchie

- La mise en œuvre d'un modèle plus équilibré pose également la question de la définition d'une hiérarchie territoriale et d'une répartition des fonctions, des équipements et des services cohérente avec cette hiérarchie.
- En cohérence avec les éléments définis ci-avant, les participants à l'atelier ont validé la hiérarchie suivante :
 - **La centralité principale** : l'agglomération de Saint-Marcellin (4 communes)
 - **Des centralités intermédiaires** :
 - Vinay
 - Tullins (même si la commune est extérieure au périmètre communautaire, elle polarise largement les communes)
 - Saint-Quentin
 - Pont-en-Royans, mais qui aujourd'hui tend à se dévitaliser au profit de Saint-Romans
 - **Des bassins de services** à définir de manière fonctionnelle.
- La mise en œuvre d'un développement du territoire spatialement plus équilibré renvoie largement à la **nécessité de mettre en œuvre un PLU intercommunal**.



Rappel de la problématique

- Certains élus s'inquiètent de la **baisse de la dynamique démographique constatée sur le territoire** notamment dans ses parties les plus urbaines. Cette baisse de dynamique a potentiellement 3 impacts :
 - Un impact sur le **vieillissement de la population** et l'équilibre générationnel du territoire
 - Un impact sur **l'équilibre social du territoire**
 - Un impact sur la **création d'emploi** ; la sphère présentielle étant désormais le moteur de la création d'emplois nouveaux dans le territoire
- L'inéluctable vieillissement de la population doit être anticipé et accompagné
- Les élus sont attentifs à la **cohésion sociale et territoriale** avec la volonté de **ne pas créer un territoire à 2 vitesses**.



Les questions mises au débat durant l'atelier

- Quelle appréciation de l'évolution de la population et quels peuvent être les impacts de la perte de dynamisme démographique sur le fonctionnement et l'équilibre du territoire ?
- Quels sont aujourd'hui les éléments explicatifs de cette perte de dynamisme et quels peuvent être les leviers permettant de relancer cette dynamique ?
- **L'équilibre générationnel du territoire** : quelle politiques publiques permettant d'accompagner le vieillissement de la population et quelle rôle de l'intercommunalité dans ce domaine ?
- **L'équilibre social du territoire** : quelle ambition du territoire en matière d'équilibre social, quelles politiques publiques pour favoriser cet équilibre social et quel rôle de l'intercommunalité ?



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

- Le territoire a vu sa population augmenter de 606 habitants entre 2010 et 2015 contre plus de 6 000 personnes entre 1999 et 2010 : on constate donc un **fort ralentissement de sa dynamique démographique** avec un solde migratoire quasiment nul depuis 2010 (0,1 %/an).
- Ce ralentissement est particulièrement marqué dans les parties urbaines du territoire : Vinay et Chatte constatent un solde naturel négatif, Saint-Marcellin un solde migratoire négatif.
- L'analyse sur le temps long montre que **l'évolution globale de la population est directement corrélée à la dynamique du solde migratoire**. Depuis 1968, le solde naturel du territoire n'a jamais excédé 0,3 % par an avec un longue période (1975/1999) durant laquelle il était nul. Les périodes de forte augmentation de la population (1975/1982, 1999/2010) correspondent aux périodes durant lesquelles le territoire a vu l'arrivée importante de population extérieure.
- Davantage que la diminution de la taille des ménages, deux éléments interpellent fortement : **la diminution de la dynamique de construction et la très forte augmentation du nombre de logements vacants**.
 - Il y avait 20 440 logements en 2010 soit 3 600 de plus qu'en 1990. En 2015, le nombre de logements supplémentaires n'a crû que de 1 190 unités et demeure dominé par les maisons individuelles
 - Alors que le nombre de logements vacants a été très stable entre 1968 et 1999 (aux alentours de 1 000 logements pour l'ensemble du territoire), il a été **quasiment multiplié par deux depuis (1 964)**. Saint-Marcellin, Vinay et Chatte sont les 3 communes dans lesquelles le nombre de logements vacants est le plus important (44 % du total des logements vacants du territoire). Proportionnellement à leur parc de logements, des communes comme La Sône (17,80 %), Pont-en-Royans (14,90 %), Choranche (14,30 %), L'Albenc (11,60 %) et Saint-Antoine l'Abbaye (11,40 %) et Varancieux (9,90 %) ont des taux de vacance très importants. 10 126 logements vacants le sont depuis plus de 3 ans.



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

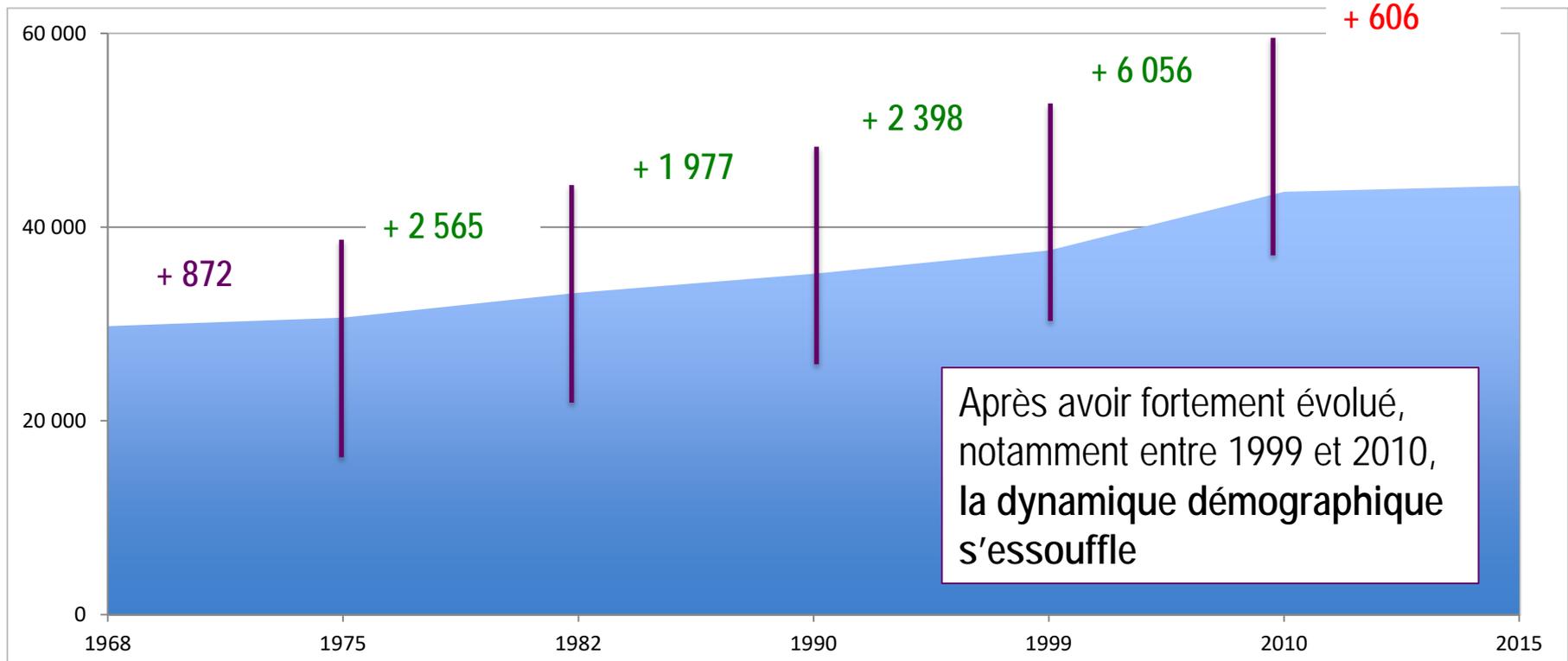
- Le **vieillessement de la population est légèrement plus soutenu** que la moyenne nationale avec une part de + de 65 ans de 20,09 % de la population contre 18,78 % pour la moyenne de la France métropolitaine. Le territoire enregistre surtout un déficit dans la tranche d'âge des 18-24 ans (5,48 %/8,18 %) et des 25-24 ans (15,79 %/18,34 %) et une surreprésentation de toutes les tranches d'âge au-dessus de 40 ans.
- Le **revenu médian par UC dans le territoire est quasiment équivalent à la moyenne de la France métropolitaine** avec un le 1^{er} décile supérieur et un le 9^e décile inférieur. On constate cependant de très fortes disparités entre les communes (de 17 218 € à 26 468 €).
- Dans toutes les tranches d'âge, le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale. **Les plus de 60 ans on un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale et la moyenne du territoire.**
- A noter également **une part des personnes peu ou pas diplômées importante** (32,50 %).



Evolution de la population depuis 1968

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2010 | 2015 |
|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population (*) | 29 774 | 30 646 | 33 211 | 35 188 | 37 586 | 43 642 | 44 248 |
| Base 100 en 1968 | 100 | 102,93 | 111,54 | 118,18 | 126,24 | 146,58 | 148,61 |

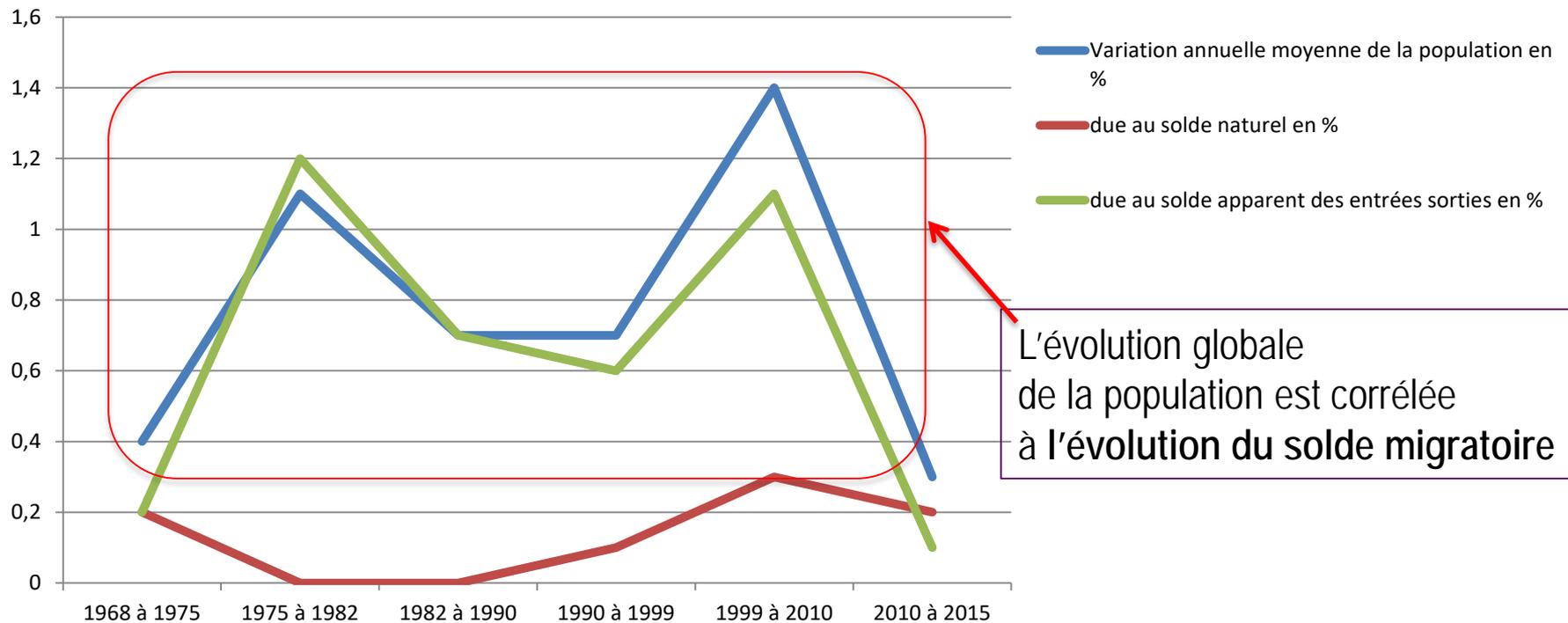
(*) Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.





Evolution des soldes naturels et migratoires depuis 1968

| | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2010 | 2010 à 2015 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | 0,4 | 1,1 | 0,7 | 0,7 | 1,4 | 0,3 |
| due au solde naturel en % | 0,2 | 0 | 0 | 0,1 | 0,3 | 0,2 |
| due au solde apparent des entrées sorties en % | 0,2 | 1,2 | 0,7 | 0,6 | 1,1 | 0,1 |
| Taux de natalité (‰) | 14,7 | 12 | 11,8 | 11,4 | 11,9 | 10,8 |
| Taux de mortalité (‰) | 12,9 | 12,3 | 11,3 | 10,1 | 9,3 | 8,9 |





Corrélation entre l'évolution de la population, la taille des ménages et la production de logements

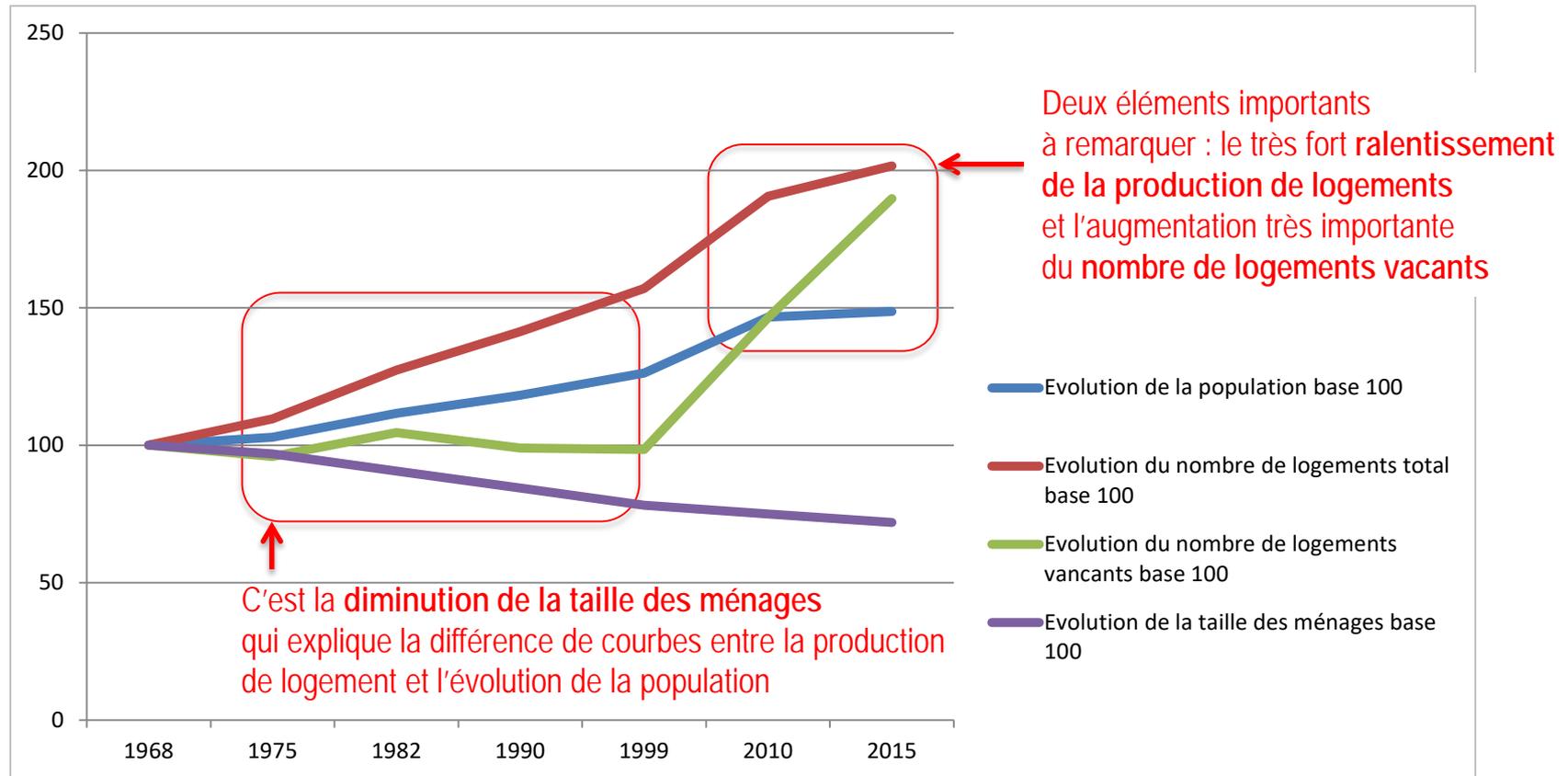
| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2010 | 2015 |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Evolution de la population (*) | 29 774 | 30 646 | 33 211 | 35 188 | 37 586 | 43 642 | 44 248 |
| Evolution du nombre de logements (*) | 10 729 | 11 758 | 13 659 | 15 157 | 16 843 | 20 440 | 21 633 |
| Evolution des logements vacants | 1 035 | 992 | 1 083 | 1 024 | 1 019 | 1 515 | 1 964 |
| Taille moyenne des ménages | 3,2 | 3,1 | 2,9 | 2,7 | 2,5 | 2,4 | 2,3 |
| Ecart de taille moyenne des ménages | | - 0,1 | - 0,2 | - 0,2 | - 0,2 | - 0,1 | - 0,1 |

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2010 | 2015 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------------|--------------|
| Evolution du nombre de logements (*) | 10 729 | 11 758 | 13 659 | 15 157 | 16 843 | 20 440 | 21 633 |
| Solde par période | | 1 029 | 1 901 | 1 498 | 1 686 | 3 597 | 1 193 |
| Evolution des logements vacants | 1 035 | 992 | 1 083 | 1 024 | 1 019 | 1 515 | 1 964 |
| Solde par période | | - 43 | 91 | - 59 | - 5 | 496 | 449 |
| Taille moyenne des ménages | 3,2 | 3,1 | 2,9 | 2,7 | 2,5 | 2,4 | 2,3 |
| Solde par période | | - 0,1 | - 0,2 | - 0,2 | - 0,2 | - 0,1 | - 0,1 |

(*) Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.



Corrélation entre l'évolution de la population, la taille des ménages et la production de logements





La répartition de la population par tranche d'âge comparée aux autres territoires

| | CC SMVI | CC Bièvre-Isère | CC Royans Vercors | CC Bièvre-Est | CA Pays Voironnais | CC du Grésivaudan | Métropole de Grenoble | CA Valence Romans | France métropolitaine |
|----------------|----------|-----------------|-------------------|---------------|--------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Moins de 3 ans | 3,24 % | 3,67 % | 3,05 % | 3,60 % | 3,41 % | 3,38 % | 3,61 % | 3,44 % | 3,46 % |
| 3 à 5 ans | 3,81 % | 4,21 % | 3,18 % | 4,42 % | 3,65 % | 3,85 % | 3,57 % | 3,72 % | 3,65 % |
| 6 à 10 ans | 6,63 % | 7,40 % | 5,98 % | 7,57 % | 6,68 % | 7,12 % | 5,67 % | 6,42 % | 6,18 % |
| 11 à 17 ans | 9,45 % | 10,10 % | 8,61 % | 10,13 % | 9,62 % | 10,25 % | 7,63 % | 8,91 % | 8,58 % |
| 18 à 24 ans | 5,48 % | 5,85 % | 5,21 % | 5,80 % | 6,65 % | 6,28 % | 12,96 % | 7,57 % | 8,18 % |
| 25 à 39 ans | 15,79 % | 17,06 % | 14,86 % | 17,27 % | 16,55 % | 15,98 % | 20,18 % | 17,40 % | 18,34 % |
| 40 à 54 ans | 22,13 % | 20,11 % | 22,37 % | 22,36 % | 21,78 % | 23,26 % | 18,30 % | 20,02 % | 20,23 % |
| 55 à 64 ans | 13,38 % | 13,32 % | 13,52 % | 12,93 % | 13,08 % | 13,08 % | 10,90 % | 12,49 % | 12,60 % |
| 65 à 79 ans | 14,00 % | 12,81 % | 15,39 % | 11,91 % | 12,98 % | 12,06 % | 11,70 % | 13,82 % | 12,80 % |
| 80 ans ou plus | 6,09 % | 5,47 % | 7,83 % | 4,01 % | 5,60 % | 4,74 % | 5,48 % | 6,21 % | 5,98 % |
| Total | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |

Par rapport à la France métropolitaine, le territoire enregistre un déficit dans la tranche des 18/24 ans et des 25/39 ans et un excédent dans toutes les tranches au-delà de 40 ans.



La structure des ménages

| | Ménages d'une personne | Ménages sans enfants | Ménages avec enfant(s) | Familles monoparentales |
|-----------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------|
| CC SMVI | 29,90 % | 62,30 % | 29,80 % | 7,90 % |
| CC Bièvre-Isère | 26,70 % | 58,40 % | 34,10 % | 7,50 % |
| CC Royans Vercors | 33,70 % | 65,50 % | 26,20 % | 7,30 % |
| CC Bièvre-Est | 24,90 % | 56,00 % | 36,50 % | 7,50 % |
| CA du Pays Voironnais | 30,40 % | 60,60 % | 30,40 % | 9,00 % |
| CC du Grésivaudan | 25,80 % | 57,00 % | 34,60 % | 8,40 % |
| Métropole de Grenoble | 40,80 % | 68,20 % | 22,90 % | 8,90 % |
| CA Valence Romans Agglo | 36,00 % | 65,00 % | 25,80 % | 9,20 % |
| Département de l'Isère | 33,20 % | 62,30 % | 28,90 % | 8,80 % |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 35,60 % | 64,80 % | 26,70 % | 8,50 % |
| France métropolitaine | 35,50 % | 64,60 % | 26,30 % | 9,10 % |



1- La croissance de la population n'est pas une fin en soi. Le territoire n'a pas nécessairement vocation à connaître des rythmes d'évolution de sa population aussi soutenus que par le passé

- Il est nécessaire de **questionner l'injonction à la croissance démographique**. On ne peut pas construire un développement du territoire fondé sur une augmentation de la population telle que l'a connue le territoire entre 1975 et 1982 et entre 1999 et 2010 et avec les mêmes modalités d'accueil des populations nouvelles (essentiellement via des maisons individuelles) sans **mettre le territoire sous tension et sans risquer d'altérer son capital naturel**. Entre 2005 et 2015, 77 % des surfaces naturelles et agricoles artificialisées l'ont été pour la construction de logements, avec un pic durant la période 2010-2015 (82 %).
- La croissance de la population ne doit pas constituer une fin en soi. Ce qui est important c'est de veiller aux grands équilibres du territoire et notamment :
 - L'équilibre entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois afin que le territoire ne deviennent pas qu'un « territoire dortoir »
 - L'équilibre générationnel
 - L'équilibre social.



2- La venue de populations nouvelles dans un territoire n'est pas uniquement conditionnée par l'offre de logements mais dépend également beaucoup de l'offre de services

- Il est nécessaire d'approfondir les raisons pour lesquelles le solde migratoire du territoire a fortement diminué : est-ce que c'est l'offre insuffisante de logements qui limite l'arrivée de populations nouvelles ou est-ce que c'est l'absence d'attractivité du territoire qui explique la faiblesse des constructions nouvelles, faute de demande ?
- L'attractivité d'un territoire ne se limite pas à l'offre de logements proposée. On constate une **évolution des stratégies résidentielles des ménages** en lien avec l'évolution des modes de vie (développement du travail féminin, augmentation de la mobilité professionnelle) avec désormais comme critères premiers :
 - La proximité et la facilité d'accès aux gisements d'emplois des grandes agglomérations
 - Le niveau de services présents dans le territoire notamment en matière d'éducation, de services à la petite enfance, son offre culturelle, son offre sportive...
 - La qualité de l'offre d'habitat et les aménités du territoire.
- Pour que le territoire soit attractif il faut qu'il développe **simultanément sa connectivité, son habitat et ses services**. Cela est particulièrement important dans la perspective d'attirer des familles avec enfant(s) permettant de maintenir l'équilibre générationnel du territoire compte tenu du vieillissement de la population.



3- La question de la qualité de l'offre de logements dans les parties urbaines du territoire doit être clairement posée, notamment celle du logement collectif ou intermédiaire

- Durant la période récente, la production de logements dans les parties les plus rurales du territoire s'est affaiblie. Dans les pôles secondaires la production est ainsi passé de 8,4 logements par an et par tranche de 1 000 habitants durant la période 2003-2008 à 4,04/an//1 000 habitants durant la période 2009-2014.
- **Cependant, contrairement aux orientations du SCoT, les parties les plus urbaines du territoire n'ont pas pris le relais :**
 - La ville-centre a produit 4,23 logements/an//1 000 habitants entre 2009 et 2014 contre un objectif d'au moins 6,5/an//1 000 habitants préconisé par le SCoT
 - Les pôles principaux (Vinay, Chatte...) ont produit 4,85 logements/an// 1 000 habitants contre un objectif d'au moins 5,5/ an//1 000 habitants préconisé par le SCoT.
- **La production de logements nouveaux sur la période 2009-2014 sur l'ensemble du territoire a ainsi été presque divisée par deux par rapport à la période 2003-2008.**
- S'il est nécessaire de renforcer la production de logements dans les parties urbaines du territoire, il faut cependant poser la question de l'attractivité de l'offre de logement collectif ou intermédiaire proposée par les parties urbaines du territoire.
- ...



3- La question de la qualité de l'offre de logements dans les parties urbaines du territoire doit être clairement posée, notamment celle du logement collectif ou intermédiaire

- Historiquement, les personnes qui sont venues s'installer dans le territoire l'ont fait car elles avaient l'opportunité d'accéder à des **maisons individuelles à un coût abordable** (des terrains dont le coût est 28 000 € moins cher que la médiane iséroise et deux fois moins cher que le prix dans la métropole).
- L'offre de logement collectif existant dans le territoire n'offre pas un « compromis » satisfaisant pour constituer une alternative réelle à la maison individuelle.
 - Le logement ancien ne répond plus aux attentes de la population d'où une augmentation forte du taux de vacance et la nécessité d'engager une politique de réhabilitation.
 - L'offre en matière de logements nouveaux (hors maison individuelle) n'est pas assez qualitative pour répondre aux attentes de populations ayant un certain pouvoir d'achat. Elle ne répond que très partiellement à la demande contemporaine d'habiter (intimité, naturalité) et est en tout cas inférieure à ce que l'on peut trouver dans les grandes villes au travers notamment des éco-quartiers.
- Il est nécessaire de se poser la question de la capacité (ou de la volonté...) du seul marché à produire (par la réhabilitation ou par des constructions nouvelles de qualité) une offre de logement collectif ou intermédiaire de qualité et de l'investissement de la collectivité dans ce domaine.



4- Il existe des déficits d'offre pour certaines catégories de population

- **L'offre d'habitat du territoire est très typée :**
 - 72,4 % de l'offre est composée de maisons individuelles
 - Près d'un logement sur deux est de type 5 ou plus
 - Les petits logements ne représentent que 9 % des résidences principales
 - Plus d'1 logement sur 2 a été construit avant 1975 date de la première réglementation thermique
 - Plus d'un logement social sur 2 a été construit avant 1990.
- **Il existe un déficit de certaines catégories d'offre qu'il est nécessaire de combler :**
 - **Du logement collectif ou intermédiaire de petite taille** permettant l'accueil de jeunes couples
 - **De l'habitat pour personnes âgées** ou en perte d'autonomie qui souhaitent quitter leur maison individuelle mais demeurer dans le territoire avant l'entrée en maison de retraite
 - **De l'hébergement** pour les jeunes en alternance.
- **La question de l'offre de logement social doit également être posée :**
 - On compte 2 demandes actives pour 1 attribution avec une forte proportion de ménages très modestes
 - La demande de logement social est aujourd'hui orientée vers les petites typologies alors que l'offre est plutôt présente sur les grandes.



5- Indépendamment des enjeux dans les parties urbaines du territoire, on ne peut abandonner toute ambition de développement de l'habitat dans les villages et les parties rurales du territoire

- Avec les contraintes imposées par le SCoT mais aussi du fait de la nécessité de limiter le grignotage des espaces agricoles et des espaces naturels, les parties rurales du territoire qui durant les dernières années ont accueilli l'essentiel des constructions nouvelles, sont et seront dans l'avenir beaucoup plus contraintes.
- On ne peut cependant abandonner toute ambition de développement de l'habitat dans les villages et les parties rurales du territoire. Compte tenu des contraintes, il est nécessaire de travailler des formes denses adaptées à la morphologie des villages. Se pose la question du dialogue entre les petites communes, les promoteurs et aménageurs privés voire les bailleurs sociaux et de l'opportunité pour la Communauté de se doter d'une ingénierie spécifique mutualisée qu'elle pourrait mettre à disposition des communes, notamment des petites communes.



6- S'agissant de l'équilibre social, le manque de qualification de la population est un enjeu majeur : il est nécessaire d'investir dans la réussite éducative et dans la formation continue

- Le territoire est marqué par une part de la population pas ou peu diplômée supérieure à la moyenne nationale (32,50 %// 30,10 %) et largement supérieure aux taux observés dans le Pays Voironnais (26,60 %), la métropole grenobloise (25,40 %) ou le Grésivaudan (20,80 %).
- Certaines entreprises expriment de réelles difficultés de recrutement au regard de la qualification de la main-d'œuvre locale.
- Dans une société qui s'est fortement tertiaisée (78,8 % des emplois en France) la qualité de la formation initiale est déterminante : le taux de chômage des jeunes sans diplôme est presque 4 fois supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur. Or, force est de constater que l'école peine à briser le déterminisme social et que la réussite éducative est encore très largement déterminée par le capital culturel des parents et que les écarts se creusent dès la petite enfance au moment de l'apprentissage du langage.
- Il est important qu'à l'instar d'autres territoires, l'intercommunalité puisse, en partenariat avec l'Education Nationale, se doter d'une politique de réussite éducative afin d'éviter le décrochage scolaire dès le plus jeune âge et qu'elle développe en parallèle des actions en faveur de la formation continue.



La structuration de l'agglomération centrale
et les relations entre l'agglomération centrale
et le territoire communautaire



Rappel de la problématique

- Les entretiens réalisés auprès des Maires ont mis en lumière la nécessité de « **reconnaître le rôle singulier de la ville-centre et de lui donner les moyens de son développement** ».
- Les élus sont notamment inquiets de la **perte d'attractivité de la ville-centre** et de l'impact de cette **perte d'attractivité** sur le développement de l'ensemble du territoire.
 - Selon les Maires, il convient de **raisonner désormais en termes d'agglomération de Saint-Marcellin** en incluant Chatte, Saint-Sauveur et Saint-Vérand.
 - Le Projet de Territoire doit permettre de **conforter le rôle de l'agglomération de Saint-Marcellin dans sa fonction de « ville ressource »** (commerces, services à la personnes, santé...) au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire.



Les questions mises au débat durant l'atelier

- Le territoire peut-il prospérer si la ville-centre décroche ?
- Si l'on raisonne en termes d'agglomération centrale plutôt que de ville-centre, **comment coordonner l'action publique au sein de l'agglomération centrale** pour éviter les effets de concurrence ?
- **Quels enjeux principaux traiter** pour que l'agglomération centrale joue pleinement son rôle de **moteur du territoire** ?
- Comment faire en sorte que les **fonctions de l'agglomération centrale profitent à l'ensemble des habitants du territoire** ?



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

Comme pour les métropoles, la trajectoire des villes moyennes est très loin d'être homogène. Nombre de villes moyennes sont en difficulté, avec 54 % d'entre elles qui ont perdu de la population entre 2009 et 2014 (... alors que la population de la France augmentait dans le même temps de 2 millions d'habitants) et un taux de vacance du commerce qui en quelques années est passé, dans les villes moyennes, de 6 % à 13 % en moyenne. D'autres cependant ont des trajectoires beaucoup plus favorables et se sont imposées, un peu sur le modèle des « villes marchés » d'autrefois, comme des « villes ressources » rayonnant sur un territoire qui dépasse très largement les frontières communales et parfois même intercommunales.

Les villes moyennes en difficulté partagent généralement 3 grandes caractéristiques :

- **Une perte de dynamisme démographique** avec un solde migratoire généralement négatif et, pour les villes moyennes les plus en difficulté, une perte sèche de population.
- **Un taux de vacance du logement ancien dans le cœur de ville** très important et généralement très supérieur au taux de vacance national moyen (7,90 %). Ce taux de vacance de l'habitat du centre-ville joue beaucoup sur les difficultés de fonctionnement de l'appareil commercial avec comme traduction un taux de vacance du commerce important.
- **Une concentration des personnes en difficulté** ou ayant de faibles revenus dans la ville-centre et une absence de « gentrification » du cœur de ville avec les ménages ayant le pouvoir d'achat le plus important installés dans les communes extérieures à l'agglomération centrale.



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

- L'analyse des pratiques territoriales montre que **l'agglomération de Saint-Marcellin a véritablement une fonction de ville ressource** pour l'ensemble du territoire notamment en termes d'emploi, de consommation alimentaire, de consommation d'équipements, de culture et de soins non exceptionnels et est utilisée comme telle par les habitants du territoire.
- L'évolution de l'agglomération est cependant contrastée avec :
 - **une faible dynamique démographique.** L'agglomération voit le poids de sa population diminuer par rapport au reste du territoire. Elle concentre aujourd'hui 32,6 % du total de la population de la CC mais n'a contribué qu'à 16,6 % à la croissance de la population depuis 1975.
 - **une forte dynamique économique.** En revanche, elle concentre près de 50 % des emplois de tout le territoire et surtout, 83 % du total des emplois supplémentaires créés depuis 1975.
 - **Des trajectoires pas nécessairement homogènes** des 4 communes qui composent l'agglomération.



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

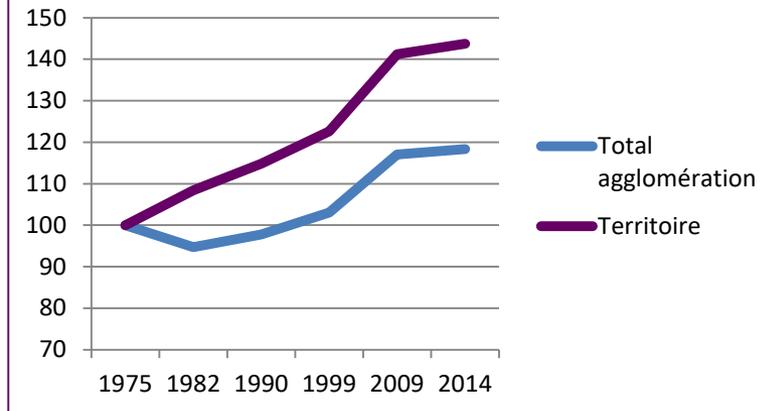
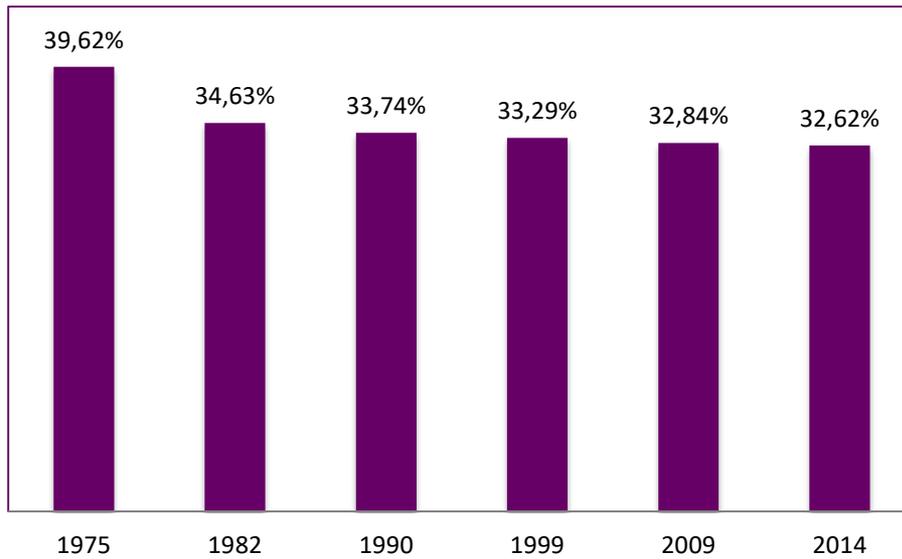
Au sein de l'agglomération, la ville-centre présente des signes de fragilité dont il faut tenir compte :

- **La perte d'emplois, 452 emplois productifs** entre 2009 et 2014 soit 35 % du total des emplois productifs de la commune, très partiellement compensée par la création de 141 emplois présents
- **Une faible dynamique démographique** avec un solde migratoire négatif (- 0,1/an) entre 2010 et 2015 (0,1 % pour la moyenne du territoire)
- **Une diminution importante du nombre de logements construits**
- **Un nombre de logements vacants important** (579 logements soit près de 30 % du total des logements vacants du territoire). A noter que ce phénomène touche également Chatte qui avec 91 logements vacants est la troisième commune du territoire pour le nombre de logements inoccupés
- **Une vacance commerciale importante** dans le centre ancien
- **La perte de grands services publics** (impôts...)
- **Une concentration des populations en difficulté** : le taux de pauvreté moyen de la ville de Saint-Marcellin s'établit à 19,3 % contre 11,3 % pour l'ensemble du territoire. La médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 18 382 à Saint-Marcellin contre 20 519 € en moyenne pour l'ensemble du territoire.



Indicateurs de fonctionnement du territoire

Poids de la population de l'agglomération dans le territoire



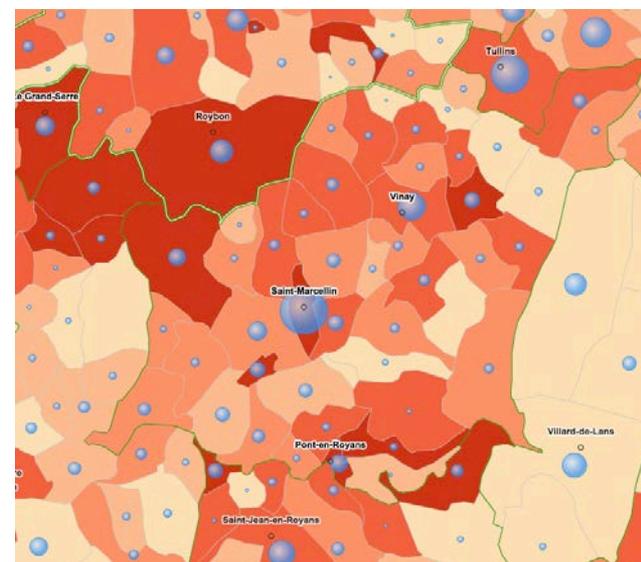
L'agglomération concentre 32,62 % du total de la population du territoire. Elle ne compte que pour 16,61 % dans l'augmentation de la population.



Les logements vacants par commune

| | Nombre de logements vacants | % par rapport au parc communal | % par rapport au nombre total de logements vacants du territoire |
|------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--|
| Saint-Marcellin | 579 | 12,50 % | 29,48 % |
| Vinay | 196 | 9,60 % | 9,98 % |
| Chatte | 91 | 7,90 % | 4,63 % |
| Pont-en-Royans | 79 | 14,90 % | 4,02 % |
| Saint-Antoine l'Abbaye | 75 | 11,40 % | 3,82 % |
| Saint-Sauveur | 63 | 8,20 % | 3,21 % |
| L'Albenc | 60 | 11,60 % | 3,05 % |
| La Sône | 59 | 17,80 % | 3,00 % |
| Saint-Vérand | 50 | 6,24 % | 2,55 % |
| Varacieux | 40 | 9,90 % | 2,04 % |
| Chevrières | 28 | 8,50 % | 1,43 % |
| Saint-Gervais | 20 | 8,40 % | 1,02 % |
| Saint-André en Royans | 18 | 9,60 % | 0,92 % |
| Choranche | 15 | 14,30 % | 0,76 % |

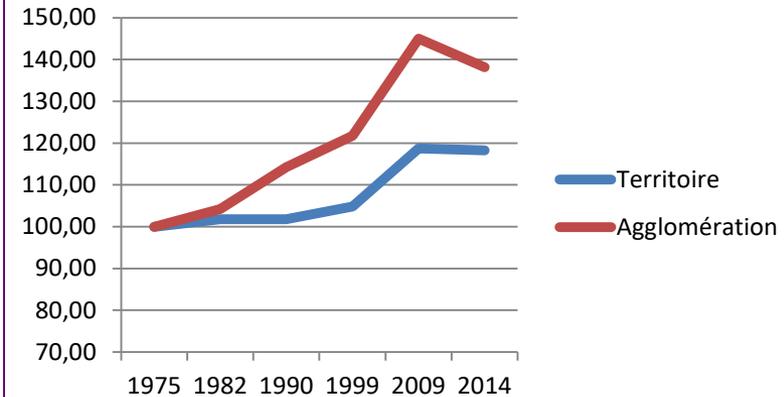
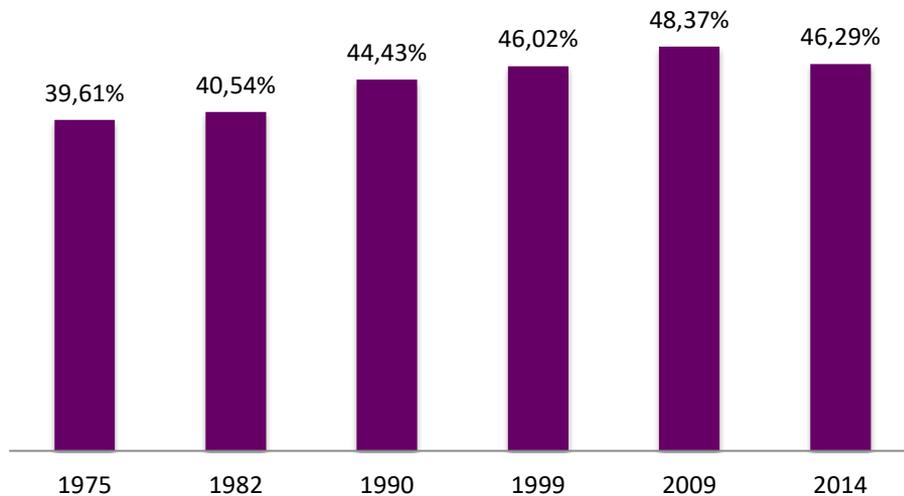
| | | | |
|---------------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| CC Saint-Marcellin Vercors Isère | 1 964 | 9,08 % | 100,00 % |
| dont agglomération de Saint-Marcellin | 783 | 10,67 % | 39,87 % |
| France métropolitaine | 2 718 324,00 | 7,90 % | |





Indicateurs de fonctionnement du territoire

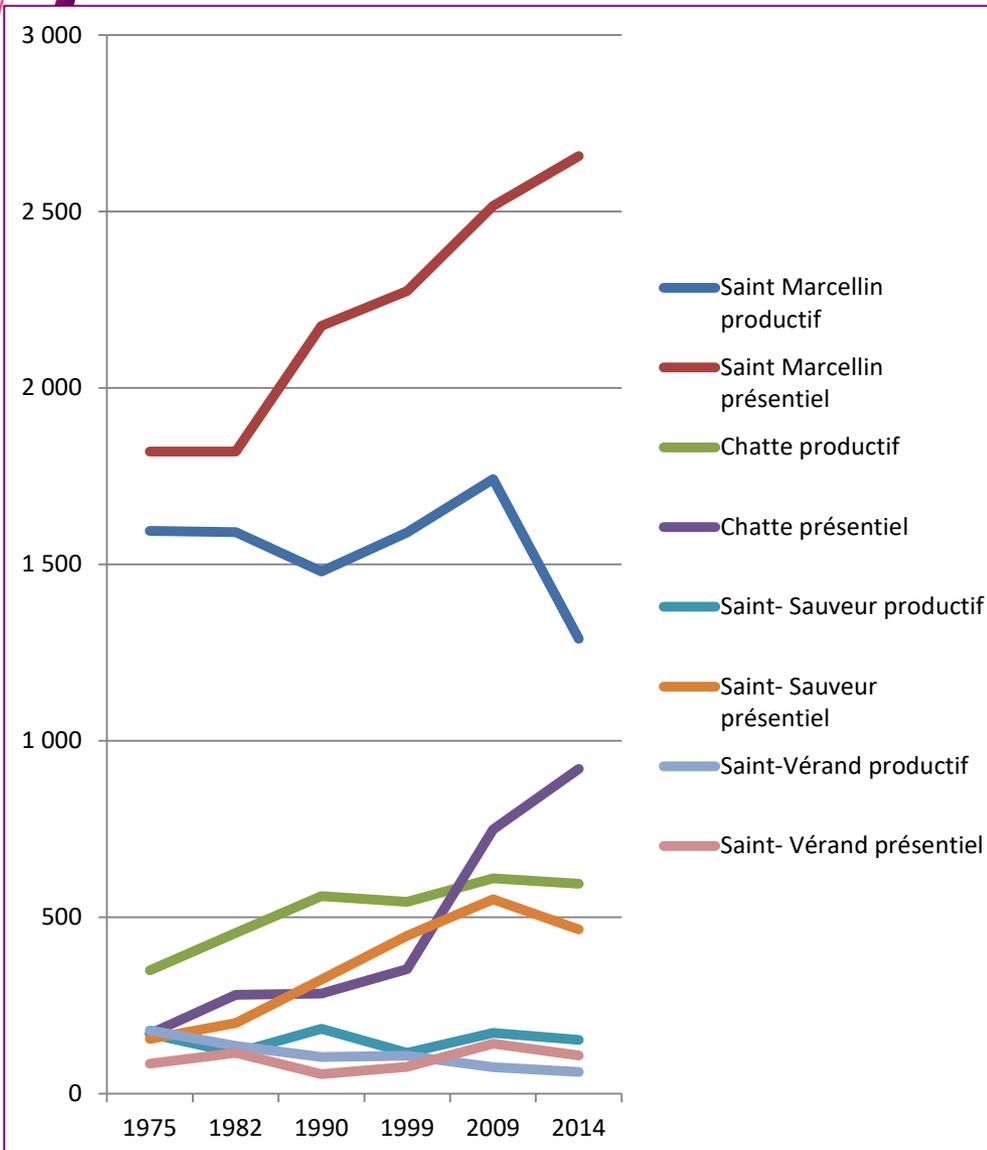
Poids de l'agglomération dans le total des emplois du territoire



L'agglomération concentre 46,29 % des emplois du territoire mais surtout 82,90 % du total des emplois supplémentaires créés dans le territoire depuis 1975 (1 728 par rapport à 2 084)



Indicateurs de fonctionnement du territoire



Toutes les communes de l'agglomération perdent des emplois productifs depuis 1975 sauf Chatte qui en gagne 245.

St-Marcellin à un solde d'emplois productifs positif jusqu'en 2009 mais décroche brutalement entre 2009 et 2014 (- 452).

St-Marcellin gagne 837 emplois présents depuis 1975 soit 43,5 % du total

des emplois présents créés dans l'agglomération. Saint-Marcellin concentre 63,9 % du total des emplois présents de l'agglomération.

Chatte gagne 751 emplois présents sur la période (39 % des emplois présents créés dans l'agglomération).

A noter que 75,3 % des emplois nouveaux créés à Chatte sont des emplois présents.



1- Il faut raisonner à l'échelle de l'agglomération (4 communes) et non pas uniquement à l'échelle de la ville-centre

- Les membres de l'atelier considèrent qu'il faut effectivement raisonner à l'échelle de l'agglomération centrale incluant les communes de Saint-Marcellin, Chatte, Saint-Sauveur et Saint-Vérand et non plus uniquement à l'échelle de la ville-centre.
- La ville de Saint-Marcellin est la huitième commune la moins étendue du périmètre communautaire. Sa superficie est de 7,81 km² quand celle de Chatte est de 22,81 km², celle de Saint-Vérand de 17,83 km² et celle de Saint-Sauveur de 9,42 km². A titre de comparaison, la superficie de Voiron est de 22 km².
- Compte tenu de l'é étroitesse de sa superficie elle ne peut prétendre développer sur son territoire l'ensemble des fonctions nécessaires pour jouer ce rôle de ville ressource d'autant qu'un certain nombre de fonctions et de services ont d'ores et déjà été relocalisés dans d'autres communes de l'agglomération, à Chatte notamment.



2- Une grande partie des enjeux du développement du territoire communautaire (en termes d'habitat, d'emploi, de services...) est localisée dans l'agglomération

- Les membres de l'atelier valident l'hypothèse selon laquelle une part non négligeable du développement du territoire se joue sur le territoire de l'agglomération.
- De ce point de vue, le développement de l'agglomération ne relève pas uniquement de la responsabilité des 4 communes mais aussi de l'intercommunalité avec comme ambition de conforter le rôle de l'agglomération de Saint-Marcellin dans sa fonction « d'agglomération ressource » (commerces, services à la personnes, santé...) au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire. Le Projet de Territoire doit donc clairement afficher son ambition d'aider à l'émergence d'une agglomération dynamique.
- Ce parti pris ouvre deux enjeux :
 - **Sur quels leviers jouer** pour que l'agglomération joue son rôle de moteur du développement du territoire ?
 - **Comment faire en sorte que ce développement bénéficie à l'ensemble du territoire** et à l'ensemble des habitants du territoire et qu'il n'y ait pas un territoire à 2 vitesses ?



3- Il faut relativiser les effets de concurrence entre les communes au sein de l'agglomération centrale

- S'il est nécessaire de raisonner en termes d'agglomération centrale et pas uniquement en tant que ville-centre et donc coordonner l'action publique au sein de l'agglomération, **il faut relativiser la concurrence existant entre les communes qui la composent** :
 - S'agissant par exemple de l'économie productive, **l'enjeu est que les activités demeurent dans le territoire et pas nécessairement qu'elles soient localisés dans la ville-centre.** Le desserrement industriel de Saint-Marcellin vers sa périphérie est un processus « naturel » lié au besoin d'espace des entreprises afin d'assurer leur développement.
 - **S'agissant du commerce, le propos doit être plus nuancé** :
 - Le développement de l'offre commerciale sur Chatte a constitué une opportunité permettant de limiter l'évasion commerciale vers des territoires extérieurs
 - **La question de l'équilibre entre commerce de centre-ville et commerce de périphérie doit cependant être posée** sachant que la simple limitation du commerce de périphérie ne permet pas mécaniquement de préserver le commerce de centre-ville et qu'il est nécessaire de traiter l'ensemble des causes (la question de l'importance de la vacance du logement notamment et de l'accueil de population à pouvoir d'achat en ville) mais aussi de développer des formes commerciales innovantes en centre-ville.



4- Développement d'un habitat de qualité, préservation des services, amélioration des espaces publics : 3 enjeux majeurs pour le rayonnement de l'agglomération

Pour que l'agglomération centrale joue pleinement son rôle de moteur et de locomotive de l'ensemble du territoire, plusieurs enjeux apparaissent.

- **Le premier enjeu pointé est celui du développement d'un habitat de qualité :**
 - On a vu que le poids en population de l'agglomération centrale par rapport au total de la population du territoire n'avait cessé de diminuer depuis 1975 et que l'agglomération n'avait accueilli que 16,61 % de l'accroissement de population du territoire.
 - Les 4 communes ont une évolution démographique faible depuis 2009 :
 - Saint-Marcellin a un solde migratoire négatif (- 0,1/an) et n'a gagné que 29 habitants entre 2009 et 2014
 - Chatte a un solde naturel négatif depuis 2010 (- 0,2/an) et n'a gagné que 45 habitants entre 2009 et 2014
 - Saint-Sauveur a également un solde naturel négatif (- 1,2/an) et ne doit sa croissance de population (+ 164 personnes entre 2009 et 2014) qu'à la qualité de son solde migratoire (+ 3,0 %/an)
 - Saint-Vérand a perdu 79 habitants entre 2009 et 2014 et enregistre un solde migratoire négatif de - 1,3 % par an.
- .../...



4- Relance de la dynamique démographique et de l'habitat et préservation des services : deux enjeux majeurs pour le rayonnement de l'agglomération

- Cette faiblesse de la dynamique démographique est due à deux facteurs :
 - **Un rythme de construction de logements neufs qui s'est ralenti** : Chatte a un indice de construction⁽¹⁾ de 4,3, Saint-Sauveur de 4, Saint-Vérand de 3,1 et Saint-Marcellin de 2,6, sachant que la moyenne du territoire est de 4,6 et la moyenne nationale de 6,2.
 - **Une évolution importante du nombre de logements vacants**. Si le phénomène est général au territoire avec un nombre de logements vacants quasiment multiplié par 2 depuis 2010, il est particulièrement sensible au niveau de l'agglomération qui concentre désormais près de 40 % du total des logements vacants du territoire dont 29 % pour la seule commune de Saint-Marcellin.
- Cette évolution de la démographie et de l'habitat dans l'agglomération est porteuse de deux menaces potentielles :
 - **Quelle sera l'évolution générale de la population du territoire** si le rythme de construction continue à décroître dans l'agglomération compte tenu des contraintes imposées par le SCoT sur la production de logements neufs dans les parties rurales du territoire ?
 - **Quel impact sur le fonctionnement des services publics et privés** (commerces notamment...) si la population de l'agglomération stagne et vieillit (cf. solde naturel négatif dans 2 communes) ?

(1) nombre de logements commencés par an pour 1 000 habitants



4- Relance de la dynamique démographique et de l'habitat et préservation des services : deux enjeux majeurs pour le rayonnement de l'agglomération

Il est donc nécessaire de soutenir la dynamique démographique de l'agglomération et pour ce faire :

- **de rénover l'habitat ancien vacant** et diminuer le taux de vacance observé
- **d'augmenter la production de logements neufs dans l'agglomération.**

Ce dernier objectif révèle un enjeu plus qualitatif : les membres de l'atelier considèrent que la qualité de la production d'habitat collectif et intermédiaire dans l'agglomération est aujourd'hui insuffisante pour constituer une réelle alternative à l'offre d'habitat individuel des parties les plus rurales du territoire.

- Il est nécessaire de produire un habitat permettant d'enclencher un minimum de « gentrification » du centre de l'agglomération.
- Il est nécessaire de produire une densité et des formes urbaines adaptées au territoire et sortir d'une forme d'industrialisation de la production de logement collectif.
- Est aussi posé l'enjeu du développement d'une offre de logements adaptés aux personnes d'un certain âge désirant quitter leur maison individuelle pour se rapprocher des services.



4- Relance de la dynamique démographique et de l'habitat et préservation des services : deux enjeux majeurs pour le rayonnement de l'agglomération

- **Le second enjeu pointé est celui de la préservation des services**
 - De grands services publics autrefois présents à Saint-Marcellin (impôts...) ont disparu. Il est essentiel que la ville-centre conserve ses grands équipements publics, notamment son hôpital.
 - La pérennité des commerces du centre-ville est également un enjeu majeur. Plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées :
 - Le lien entre vacance commerciale et vacance de l'habitat
 - Le lien entre santé et commerce et présence de population à pouvoir d'achat résidant dans le centre de l'agglomération (cf. gentrification)
 - Le développement de formes commerciales innovantes permettant de créer une différence et des avantages concurrentiels par rapport au commerce de périphérie.
 - Ont également été évoqués les opportunités liées aux nouvelles formes de travail (espaces ce co-working, tiers-lieu).
- **Le troisième enjeu pointé est celui de l'amélioration de la qualité des espaces publics et de la qualité urbaine de l'agglomération.** Il est également important que la ville-centre recouvre une certaine attractivité. Outre le logement et les commerces a été posée la question de la qualité des espaces publics pour que le centre-ville redevienne un espace qualitatif et apaisé. A notamment été évoquée la nécessité de développer des liaisons douces entre les 4 communes qui composent l'agglomération.



5- La gare (et au-delà toutes les gares du territoire...), doit être considérée comme levier de développement de l'agglomération (et du territoire...)

Dans la redynamisation de l'agglomération, la gare apparaît comme un atout et un levier majeurs.

- **Le territoire a la chance de disposer de plusieurs gares.** Outre la réponse aux besoins de mobilités, les gares doivent être considérées comme de véritables outils de développement du territoire.
- **Le potentiel de la gare de Saint-Marcellin est aujourd'hui insuffisamment exploité.** Son accessibilité doit notamment être renforcée avec le développement d'une offre et d'une organisation du stationnement permettant de répondre aux besoins du territoire.
 - Est posée la question des activités à localiser à proximité de la gare : commerces, activités tertiaires, espaces de coworking
 - Est également posée la question de l'aménagement de la gare et notamment de l'organisation du stationnement (parkings silo...) afin de ne pas sacrifier des espaces rares
 - Est posée enfin la question de l'articulation entre la gare, le centre-ville de Saint-Marcellin et les autres polarités de l'agglomération accueillant des services.



6- Le développement de l'agglomération doit profiter à tout le territoire, à tous les habitants du territoire quelle que soit leur commune de résidence

- La nécessité de concevoir le renforcement du rayonnement de l'agglomération comme un moteur du développement du territoire et pour ce faire de mobiliser des moyens communautaires et de d'en faire un axe majeur du Projet de Territoire a fait consensus dans l'atelier.
- La recevabilité, y compris politique, de cette orientation suppose de convaincre que le Projet de Territoire ne va pas avoir comme dérive de focaliser l'attention sur la seule ville ou la seule agglomération centre mais qu'il traitera de manière équitable l'ensemble des sous-parties du territoire afin de ne pas créer un territoire à deux vitesses.
- Il faut donc définir les modalités pour que le **développement de l'agglomération bénéficie à l'ensemble du territoire** et à l'ensemble des habitants du territoire quelle que soit leur commune de résidence.
- Pour que les équipements et les services présents dans l'agglomération puissent bénéficier pleinement à l'ensemble des habitants du territoire, **il est nécessaire que l'agglomération soit facilement accessible**. Cela amène à reposer la question de l'opportunité d'un contournement de Saint-Marcellin permettant un accès facilité aux équipements commerciaux de Chatte.



L'ambition et les modalités des prises
en compte de la **solidarité humaine**
et territoriale



Rappel de la problématique

- **La solidarité humaine.** Pour certains élus la question sociale n'est pas suffisamment prise en considération au niveau du territoire. Le territoire se caractérise par un **revenu médian faible** avec la **présence de populations pauvres**, dont certaines sont d'ores et déjà contraintes de renoncer à des soins et ont même des difficultés pour se nourrir et se loger bien qu'occupant un emploi.
- La question de la **cohésion sociale** constitue donc un enjeu important qui réclame le développement d'une **politique sociale mais aussi éducative et culturelle forte** et une implication **plus grande de l'intercommunalité**.
- **La solidarité territoriale.** Pour beaucoup d'élus, la réussite du Projet de Territoire, et au-delà de l'intercommunalité suppose l'organisation d'une plus grande solidarité entre les différentes composantes du territoire : beaucoup considèrent qu'il sera **difficile de développer l'intercommunalité tant que la répartition des ressources sera autant inégale** entre les communes du territoire. **Le volume de reversement de l'interco aux communes via les AC est jugé trop important et inéquitable.** L'attente de solidarité est d'autant plus forte que, pour beaucoup d'élus, la **solidarité envers les territoires et les habitants est une mission première des EPCI.**



Rappel de la problématique

- L'exigence de solidarité doit se manifester **sous 3 dimensions**, **financière** avec notamment une juste répartition des fruits du développement du territoire initié par l'intercommunalité indépendamment du lieu où se localise le développement, une dimension relative aux **équipements et aux services**, via un accès équitable des habitants à l'ensemble des services offerts par le territoire, quel que soit leur lieu de résidence et enfin une dimension relative au **modèle de développement**, chaque sous-ensemble du territoire devant avoir les mêmes opportunités d'exploiter son potentiel de développement.
- Il est important que le Projet de Territoire accorde une attention forte à tous les sous-ensembles qui composent le territoire communautaire et pas uniquement aux parties les plus urbaines même si elles concentrent l'essentiel des enjeux.
- Il ne faut pas créer un territoire à deux vitesses. L'attention et la solidarité communautaire envers les territoires ruraux doivent se manifester prioritairement au travers de la question d'un accès équitable aux services. Cela suppose : d'organiser, dans chaque bassin de services, un socle minimum de services de proximité ou de services du quotidien, d'organiser un accès équitable des habitants des territoires ruraux aux équipements et services localisés dans les villes.



Les questions mises au débat durant l'atelier

- De quelle **définition commune de la notion de solidarité** se doter ?
- Quelles doivent-êtr **les cibles et les modalités d'expression** de la solidarité communautaire au sein du territoire ?
- Comment **les services publics peuvent-ils contribuer** à organiser davantage de solidarité au sein du territoire ?



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

Le revenu médian par UC est équivalent dans le territoire à la moyenne de la France métropolitaine mais **inférieur à la moyenne régionale et départementale.**

Le revenu du 1^{er} décile (10 % des ménages les moins riches) est **cependant supérieur à la moyenne départementale, régionale et nationale.** A l'inverse, le revenu des 10 % les plus riches (9^e décile) est largement en dessous des moyennes nationale, régionales et départementales. Il est donc nécessaire de relativiser le sentiment initial des élus : les ménages du territoire ne sont pas significativement plus pauvres que ceux des territoires de comparaison mais **il y a un manque de ménages aisés.** On doit cependant noter une part des ménages fiscaux imposés inférieure aux moyennes nationale et locales.

Un point très significatif concerne **la part importante des non ou peu diplômés dans l'ensemble de la population.** Avec une moyenne de 32,50 % ce taux est largement supérieur à la moyenne départementale (27,40 %), régionale (28,90 %) – et même nationale (30,10 %).



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

- Les moyennes du territoire cachent cependant de fortes disparités communales allant d'un revenu médian par unité de consommation de 17 218 € pour Choranche à 26 468 € pour Montaud. **A noter que les deux principales communes Vinay (20 272 €) et surtout St-Marcellin (18 382 €) enregistrent un revenu médian inférieur à la moyenne nationale.**
- Le taux de pauvreté est également inférieur à celui de la France métropolitaine et départementale. Parmi les classes d'âge, les plus de 60 ans (6,60 %) et plus de 75 ans (7,70 %) ont un taux de pauvreté bas à la fois inférieur à la moyenne de la France pour les tranches d'âge équivalentes (9,50 %-8,40 %) et à la moyenne du territoire (11,30 %).
- **Contrairement à la perception initiale des élus, ce sont les catégories d'âge les plus jeunes qui sont davantage touchées par la pauvreté** notamment les moins de 30 ans (17,40 %, les 30-39 ans (12,60 %) et les 40-49 ans (13,90 %). Cependant, même pour ces catégories d'âge, les taux de pauvreté sont inférieurs aux taux constatés au niveau national dans les mêmes tranches d'âge (23 %, 17,40 %, 17,60 %).



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

- S'agissant de la richesse des communes, on constate ces mêmes disparités concernant les communes avec un potentiel financier⁽¹⁾ par habitant allant de 514,80 euros pour Notre-Dame de l'Osier à 3 058,80 euros pour Châtelus.

*(1) Le **potentiel financier remplace** à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal auquel est ajoutée la DGF de l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la TP). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. Le potentiel fiscal est rapporté à la population DGF (population INSEE + résidences secondaires).*



La richesse économique comparée de la population

| | Médiane du niveau de vie par unité de consommation | 1 ^{er} décile | 9 ^e décile | Rapport interdécile (9 ^e /1 ^{er}) |
|-----------------------------|---|------------------------|-----------------------|--|
| CC SMVI | 20 519 € | 11 855 € | 33 708 € | 2,8 |
| CC Bièvre-Isère | 20 695 € | 12 150 € | 32 863 € | 2,7 |
| CC Royans Vercors | 19 212 € | 11 118 € | 31 183 € | 2,8 |
| CC Bièvre-Est | 21 462 € | 12 934 € | 33 863 € | 2,6 |
| CA du Pays Voironnais | 22 526 € | 12 667 € | 38 141 € | 3,0 |
| CC du Grésivaudan | 25 202 € | 14 563 € | 43 768 € | 3,0 |
| Métropole de Grenoble | 21 671 € | 11 036 € | 39 043 € | 3,5 |
| CA Valence Romans Agglo | 19 988 € | 10 677 € | 35 208 € | 3,3 |
| Département de l'Isère | 21 673 € | 11 780 € | 37 272 € | 3,2 |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 21 231 € | 11 368 € | 38 705 € | 3,4 |
| France métropolitaine | 20 566 € | 10 739 € | 37 621 € | 3,5 |

Le revenu médian par UC est équivalent dans le territoire à la moyenne de la France métropolitaine mais inférieur à la moyenne régionale et départementale. Le revenu du 1^{er} décile (10 % des ménages les moins riches) est cependant supérieur à la moyenne départementale, régionale et nationale ; le déficit étant sur le 9^e décile.



La richesse économique comparée de la population

| | Part des ménages fiscaux imposés | Part des prestations sociales dans le revenu disponible | Part des non ou peu diplômés dans la population |
|-----------------------------|-------------------------------------|--|--|
| CC SMVI | 53,30 % | 4,70 % | 32,50 % |
| CC Bièvre-Isère | 53,60 % | 4,80 % | 30,90 % |
| CC Royans Vercors | 47,80 % | 5,00 % | 39,50 % |
| CC Bièvre-Est | 57,40 % | 4,20 % | 29,50 % |
| CA du Pays Voironnais | 60,60 % | 4,20 % | 26,60 % |
| CC du Grésivaudan | 68,70 % | 2,90 % | 20,80 % |
| Métropole de Grenoble | 59,60 % | 5,20 % | 25,50 % |
| CA Valence Romans Agglo | 52,00 % | 6,10 % | 31,00 % |
| Département de l'Isère | 58,70 % | 4,80 % | 27,40 % |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 56,20 % | 4,80 % | 28,90 % |
| France métropolitaine | 55,40 % | 5,30 % | 30,10 % |

La part des ménages fiscaux imposés est inférieure aux moyennes nationale, régionale et surtout départementale. **La part des non ou peu diplômée est également importante.**



La richesse économique comparée de la population

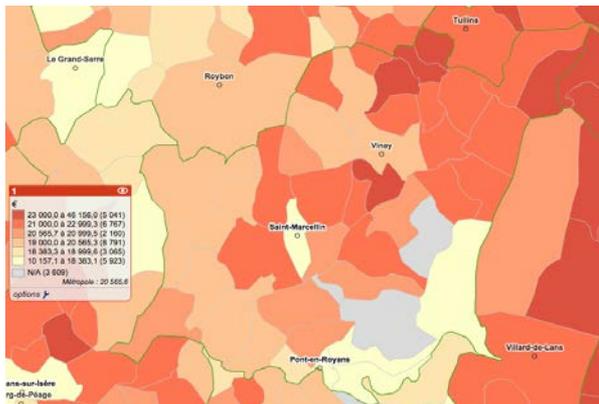
| | CC SMVI | CC Bièvre-Isère | CC Royans Vercors | CC Bièvre-Est | CA Pays Voironnais | CC Grésivaudan | Métropole de Grenoble | CA Valence Romans | Isère | France métropolitaine |
|--|---------|-----------------|-------------------|---------------|--------------------|----------------|-----------------------|-------------------|---------|-----------------------|
| Taux de pauvreté des moins de 30 ans | 17,40 % | 15,80 % | - | 17,40 % | 18,60 % | 12,00 % | 23,40 % | 23,70 % | 20,00 % | 23,00 % |
| Taux de pauvreté des 30-39 ans | 12,60 % | 12,40 % | 16,20 % | 10,90 % | 11,50 % | 6,70 % | 15,70 % | 20,30 % | 13,90 % | 17,40 % |
| Taux de pauvreté des 40-49 ans | 13,90 % | 11,80 % | 16,70 % | 9,30 % | 10,80 % | 5,80 % | 16,40 % | 18,70 % | 13,20 % | 17,60 % |
| Taux de pauvreté des 50-59 ans | 11,80 % | 9,90 % | 16,20 % | 6,20 % | 8,00 % | 5,20 % | 12,70 % | 15,10 % | 10,60 % | 14,80 % |
| Taux de pauvreté des 60-75 ans | 6,60 % | 6,70 % | - | 5,00 % | 5,20 % | 5,00 % | 8,00 % | 9,00 % | 6,90 % | 9,50 % |
| Taux de pauvreté des + 75 ans | 7,70 % | 8,00 % | - | - | 5,30 % | 5,00 % | 7,10 % | 7,50 % | 6,70 % | 8,40 % |
| Taux de pauvreté ensemble de la population | 11,30 % | 10,50 % | 14,00 % | 8,30 % | 9,20 % | 5,60 % | 13,70 % | 15,60 % | 11,60 % | 14,90 % |

Les taux de pauvreté sont supérieurs chez les moins de 60 ans et notamment les moins de 30 ans. Les taux de pauvreté sont supérieurs dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales.



Médiane du revenu disponible par UC dans les communes de l'EPCI

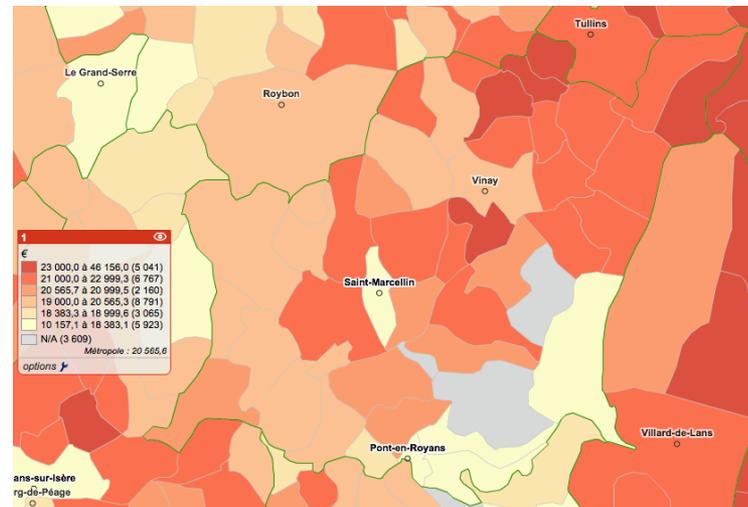
| Supérieur à la moyenne de la France métropolitaine (20 565 €) | | | | | |
|---|-------------|-------------------------|-------------|---------------------------|-------------|
| Plus de 23 000 € par UC | | Plus de 21 000 € par UC | | Plus de 20 565 € par UC | |
| Montaud | 26 468,00 € | Notre-Dame de l'Osier | 22 906,00 € | Saint-Romans | 20 938,00 € |
| Vatlieu | 23 974,00 € | Saint-Quentin sur Isère | 22 802,00 € | Saint-Lattier | 20 932,00 € |
| Beaulieu | 23 945,00 € | Quincieu | 22 796,00 € | Cognin-les-Gorges | 20 872,00 € |
| Morette | 23 459,00 € | Chantesse | 22 513,00 € | Saint-André en Royans | 20 793,00 € |
| Cras | 23 160,00 € | La Rivière | 22 226,00 € | Murinai | 20 781,00 € |
| | | Rovon | 22 010,00 € | Saint-Pierre de Chérennes | 20 629,00 € |
| | | Poliénas | 21 781,00 € | Saint-Sauveur | 20 614,00 € |
| | | Saint-Gervais | 21 619,00 € | | |
| | | Têche | 21 506,00 € | | |
| | | Saint-Vérand | 21 498,00 € | | |
| | | Chevrières | 21 218,00 € | | |
| | | Chatte | 21 116,00 € | | |
| | | Chasselay | 21 083,00 € | | |
| | | Izeron | 21 020,00 € | | |





Médiane du revenu disponible par UC dans les communes de l'EPCI

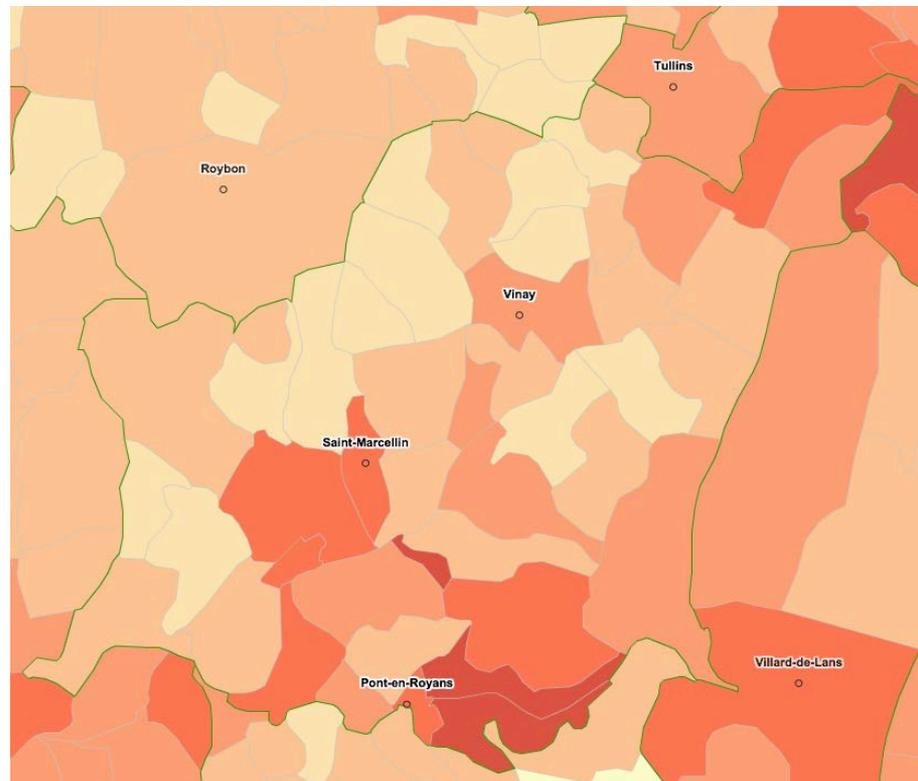
| Inférieur à la moyenne de la France métropolitaine (20 565 €) | | | | |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|---------------------|
| Plus de 19 000 € par UC | | Plus de 18 000 € par UC | | non renseigné |
| Saint-Bonnet de Chavagne | 20 496,00 € | Auberives-en-Royans | 18 678,00 € | Beauvoir-en-Royans |
| Montagne | 20 448,00 € | Pont-en-Royans | 18 175,00 € | Presles |
| Varacieux | 20 344,00 € | Saint-Marcellin | 18 382,00 € | Malleval-en-Vercors |
| Vinay | 20 272,00 € | Châtelus | 18 330,00 € | |
| Saint-Appolinard | 20 062,00 € | Rencurel | 18 181,00 € | |
| Saint-Antoine l'Abbaye | 19 892,00 € | Choranche | 17 218,00 € | |
| Saint-Hilaire du Rosier | 19 598,00 € | | | |
| Serre-Nerpol | 19 517,00 € | | | |
| La Sône | 19 485,00 € | | | |
| Saint-Just de Claix | 19 424,00 € | | | |
| Bessins | 19 253,00 € | | | |





Le potentiel financier par habitant

| Supérieur à 1 400 €/habitant | |
|------------------------------|------------|
| Châtelus | 3 058,80 € |
| Beauvoir-en-Royans | 1 725,30 € |
| Choranche | 1 469,90 € |
| Supérieur à 1 000 €/habitant | |
| Saint-Marcellin | 1 147,70 € |
| Chatte | 1 109,00 € |
| Pont-en-Royans | 1 091,20 € |
| Presles | 1 084,00 € |
| Saint-Quentin sur Isère | 1 063,70 € |
| Saint-Just de Claix | 1 042,90 € |
| La Sône | 1 019,20 € |
| Supérieur à 800 €/habitant | |
| Têche | 912,80 € |
| Auberives-en-Royans | 867,60 € |
| Saint-Romans en Royans | 852,10 € |
| Montaud | 843,60 € |
| Rencurel | 840,70 € |
| Poliénas | 840,50 € |
| Vinay | 815,70 € |
| Izeron | 808,00 € |



| Supérieur à 600 €/habitant | |
|----------------------------|----------|
| Malleval-en-Vercors | 788,30 € |
| Saint-Hilaire du Rosier | 786,80 € |
| Saint-Sauveur | 781,70 € |
| Saint-André en Royans | 698,70 € |
| Saint-Vérand | 692,00 € |
| Saint-Antoine l'Abbaye | 682,10 € |
| Beaulieu | 674,80 € |
| Saint-Gervais | 662,90 € |
| Saint-Lattier | 659,80 € |
| Morette | 648,00 € |
| Saint-Pierre de Chérennes | 643,20 € |
| La Rivière | 649,00 € |
| L'Albenc | 626,80 € |
| Serre-Nepol | 619,00 € |
| Bessins | 610,70 € |
| Chantesse | 614,40 € |
| Qincieu | 608,00 € |
| Supérieur à 500 €/habitant | |
| Varacieux | 596,20 € |
| Vatilleu | 589,30 € |
| Cognin-les-Gorges | 586,60 € |
| Murinai | 584,90 € |
| Chasselay | 563,80 € |
| Chevrières | 563,60 € |
| Montagne | 561,70 € |
| Cras | 555,20 € |
| Rovon | 547,20 € |
| Saint-Appolinard | 545,90 € |
| Saint-Bonnet de Chavagne | 537,40 € |
| Notre-Dame de l'Osier | 514,80 € |

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal auquel est ajoutée la DGF de l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la TP). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. Le potentiel fiscal est rapporté à la population DGF (population INSEE + résidences secondaires).



Les Attributions de Compensation versées par l'EPCI aux communes

| Commune | Montant AC 2018 |
|-----------------------------|-----------------|
| Vatilleu | - 11 564 |
| Notre-Dame de l'Osier | - 11 134 |
| Serre-Nerpol | - 6 246 |
| Malleval | - 2 866 |
| Rovon | 717 |
| Quincieu | 797 |
| Chasselay | 3 199 |
| Cognin-les-Gorges | 3 888 |
| Bessins | 7 744 |
| Chantesse | 9 158 |
| Montagne | 18 506 |
| Cras | 21 134 |
| Murinai | 25 132 |
| Saint-Appolinard | 26 482 |
| Varacieux | 36 193 |
| Presles | 44 197 |
| Beaulieu | 52 309 |
| Morette | 55 303 |
| Beauvoir | 56 590 |
| Chevrières | 56 625 |
| Saint-André en Royans | 62 907 |
| Saint-Bonnet de Chavagne | 63 769 |
| L'Albenc | 68 311 |

| Commune | Montant AC 2018 |
|---------------------------|-----------------|
| Saint-Pierre de Chérennes | 77 250 |
| Rencurel | 88 777 |
| Auberives | 89 433 |
| Saint-Gervais | 105 587 |
| Choranche | 114 763 |
| La Rivière | 134 422 |
| Montaud | 134 680 |
| Saint-Antoine l'Abbaye | 148 211 |
| Izeron | 163 668 |
| La Sône | 173 184 |
| Têche | 175 423 |
| Saint-Lattier | 209 982 |
| Saint-Vérand | 214 283 |
| Châtelus | 247 172 |
| Pont-en-Royans | 319 545 |
| Poliénas | 320 886 |
| Saint-Romans | 429 235 |
| Saint-Quentin sur Isère | 433 996 |
| Saint-Sauveur | 462 268 |
| Saint-Just-de Claix | 464 392 |
| Saint-Hilaire du Rosier | 482 752 |
| Vinay | 790 036 |
| Chatte | 890 223 |
| Saint-Marcellin | 2 922 681 |

10 174 000 €



1- L'organisation d'une plus grande solidarité humaine et territoriale doit constituer l'un des piliers du Projet de Territoire et l'un des ciments de la construction communautaire

- **La question de la solidarité doit être au cœur du Projet de Territoire et de la construction intercommunale.** L'une des grandes missions de l'intercommunalité avec l'équipement, l'aménagement et le développement du territoire est d'être un vecteur de solidarité entre les communes et les citoyens.
- **L'intercommunalité doit être davantage qu'une addition ou une juxtaposition de communes.** Pour « faire territoire », les communes doivent considérer qu'elles partagent une communauté de destin et d'intérêt, qu'elles entretiennent un lieu d'engagement et de dépendance réciproque et qu'elles sont donc tenues à la prospérité des autres (principes de responsabilité).
- La notion de solidarité implique **un principe de redistribution** à savoir la volonté de corriger un certain nombre de situations jugées inéquitables dans le territoire. Elle implique également l'acceptation d'être selon les cas **bénéficiaire mais aussi contribuable**. Il ne peut y avoir de solidarité dans un contexte où tout le monde veut n'être que bénéficiaire. Enfin la solidarité implique un **principe de responsabilité** (on ne peut pas solliciter la solidarité communautaire sans mobiliser ses propres ressources) et un **principe de réciprocité**.
- La manifestation de la solidarité communautaire doit s'effectuer dans **le cadre des objectifs et des actions définies par le Projet de Territoire** et non pas en fonction des objectifs spécifiques et des demandes individuelles des communes. **La solidarité doit notamment s'exercer auprès des communes qui contribuent le plus à la mise en œuvre des politiques communautaires.**



2- La solidarité communautaire doit pouvoir s'exprimer auprès de 3 cibles principales : les habitants, les communes, les associations

- **Trois cibles principales doivent faire l'objet de la solidarité communautaire :**
 - **Les communes** : s'agissant des communes, il est important de considérer que la solidarité communautaire ne doit pas s'exprimer que par des mécanismes financiers. Le déploiement des politiques communautaire est en soi un vecteur de solidarité. De même, l'intercommunalité peut aussi constituer un centre de ressources pour les communes compte tenu de la faiblesse de l'ingénierie présente dans la plupart des communes.
 - **Les habitants** : comme pour les communes l'expression de la solidarité envers les habitants est multiple. La question de l'accès au service public est centrale mais l'accès au logement, à l'éducation, au sport, à la culture a également une dimension de solidarité évidente.
 - **Les associations** : certaines associations doivent également être considérées comme bénéficiaires de la solidarité communautaire notamment celles qui participent à produire des services publics.



3- La juste redistribution des fruits du développement et un accès équitable aux équipements et services du territoire doivent constituer les 2 grandes dimensions de la solidarité communautaire

- L'une des premières dimensions de la solidarité est le juste partage des retombées du développement du territoire et notamment du développement économique.
- Le développement économique s'il est localisé dans certaines communes n'est pas uniquement la résultante des stratégies de développement des communes d'assiette mais davantage le fruit d'une attractivité globale du territoire. L'offre de logement de certaines communes, la qualité des espaces naturels d'autres contribuent à la réussite économique du territoire même si ces communes n'accueillent pas directement des entreprises. On doit également considérer que toutes les communes n'ont pas les mêmes opportunités d'accueil d'entreprises et que celles qui ont cette possibilité ont des retombées directes importantes via la taxe sur le foncier bâti.



3- La juste redistribution des fruits du développement et l'organisation d'un accès équitable aux équipements et services du territoire doivent constituer les 2 grandes dimensions de la solidarité communautaire

- Cependant, la notion de solidarité ne doit pas s'appréhender uniquement dans une dimension financière. **Le territoire doit avoir comme ambition que chaque habitant, quelle que soit sa commune de résidence ait accès à un socle minimal de services indispensable à son quotidien.** Ce socle de services indispensable doit être composé, d'une école (maternelle/primaire), d'une crèche ou d'un service de garde d'enfant, de commerces de proximité, d'une offre de santé de proximité (médecin généraliste, infirmier...), d'un bureau de poste, d'une salle polyvalente, d'un équipement sportif ou de loisir et d'une bibliothèque ou médiathèque.
 - Bien évidemment il n'est pas envisageable de proposer un tel niveau de services dans chaque commune. **Il faut donc raisonner par bassin de services** et engager une réflexion sur la délimitation des bassins les plus pertinents au sein du territoire.
 - Il est également nécessaire de **calibrer le niveau de services et les besoins** réels.
 - L'intercommunalité n'a pas vocation à gérer directement les services de proximité. **Elle doit aider et accompagner les communes des bassins de services qui n'ont pas les moyens de développer ce socle par elles-mêmes dans une logique de mutualisation.**
 - Pour les équipements et services ne relevant pas du quotidien et de la proximité, **il est nécessaire de garantir un accès équitable de l'ensemble des habitants à ces services.**



3- La juste redistribution des fruits du développement et l'organisation d'un accès équitable aux équipements et services du territoire doivent constituer les 2 grandes dimensions de la solidarité communautaire

- Il est nécessaire de bien préciser la notion d'équité par rapport à la notion d'égalité. Dans une logique d'égalité, chaque habitant accède au même niveau de services, dans les mêmes conditions d'accès et dans les mêmes conditions tarifaires ce qui contraint à multiplier les équipements. Dans une logique d'équité, **chaque habitant doit accéder au même niveau de services, dans les mêmes conditions tarifaires** (y compris pour des équipements municipaux, ce qui implique que l'intercommunalité compense la part contribuable pour que la part usager soit identique) **mais dans des conditions d'accès différentes** ; le territoire ne pouvant garantir un niveau de proximité identique pour tous les habitants.
- Ainsi l'ambition de solidarité communautaire via les équipements et les services doit se déployer de la manière suivante :
 - Le développement d'un socle de services de proximité et du quotidien dans chaque bassin de services
 - L'organisation d'un accès équitable des habitants des territoires ruraux aux équipements et services localisés dans les villes (même celles hors territoire communautaire via des conventionnements) en garantissant notamment des conditions tarifaires équivalentes à celles des usagers résidant dans la commune d'assiette de l'équipement.



3- La juste redistribution des fruits du développement et l'organisation d'un accès équitable aux équipements et services du territoire doivent constituer les 2 grandes dimensions de la solidarité communautaire

- Si l'accès aux services constitue le premier levier d'organisation de la solidarité envers les populations, il est également important de considérer les enjeux de solidarité inclus dans les autres grandes politiques communautaires et notamment :
 - **L'accès au logement**, et donc l'investissement dans la production de logement à coût abordable (via un organisme de foncier solidaire et le développement du bail solidaire...)
 - **L'accès à la formation et à l'emploi** et pour se faire, l'investissement dans les dispositifs de réussite éducative.



La **gouvernance** de l'intercommunalité,
le fonctionnement du **bloc communal**
et la **démocratie locale**



Rappel de la problématique

- Si l'intercommunalité est jugée incontournable par l'ensemble des élus, **plusieurs visions de ce que doit être l'intercommunalité, de la place des communes, de la répartition des compétences et du rapport EPCI-communes co-existent.**
- La volonté de ne pas voir les communes dévitalisées et ne pas « désespérer » les communes conduit à considérer que le débat sur la **répartition des compétences n'est pas encore épuisé.**
- **Pour beaucoup, l'extension du périmètre intercommunal pose nécessairement la question du regroupement des communes** d'autant que de nombreuses communes sont touchées par la baisse des dotations, que la volonté de l'Etat de réduire le nombre de communes est évidente et que les petites communes ont de plus en plus de difficultés à trouver leur place et à faire entendre leur voix dans l'ensemble intercommunal élargi.
- La question de **la gouvernance apparaît commun un enjeu majeur** de la réussite du projet intercommunal sachant que la gouvernance d'un EPCI de 47 communes est nécessairement différente de celle des EPCI fusionnés de plus petite taille. Deux enjeux principaux apparaissent : une trop forte concentration des responsabilités dans l'exécutif et une absence de réelle mise en débat.
- Il faut également que la nouvelle intercommunalité soit **appropriée par les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.**



Les questions mises au débat durant l'atelier

- **Quel fonctionnement du bloc communal :**
 - Quelle vision de l'organisation du bloc local ?
 - Comment refonder le lien et la relation aux communes ?
- **Quelle organisation de la gouvernance :**
 - Comment organiser la mise en débat, quels sont les temps du débat démocratique et quelles instances imaginer correspondant à chaque temps ?
 - Quel logiciel pour faire des choix ?
- **Comment renforcer la démocratie locale et l'implication des citoyens :**
 - Quelle place et quelles modalités d'association de la société civile dans la gouvernance de l'intercommunalité ?



Les indicateurs du fonctionnement du territoire

Les Français et l'intercommunalité (Etude IFOP octobre 2018)



! "# \$ % & ' () * + , - . / : ; < = > ? @ [\] ^ _ ` { | } ~ ¡ ¢ £ ¤ ¥ ¦ § ¨ © ª « ¬ ® ¯ ° ± ² ³ ´ µ ¶ · ¸ ¹ º » ¼ ½ ¾ ¿



! " # \$ % & ' () * + , - . / : ; < = > ? @ [\] ^ _ ` { | } ~ ¡ ¢ £ ¤ ¥ ¦ § ¨ © ª « ¬ ® ¯ ° ± ² ³ ´ µ ¶ · ¸ ¹ º » ¼ ½ ¾ ¿

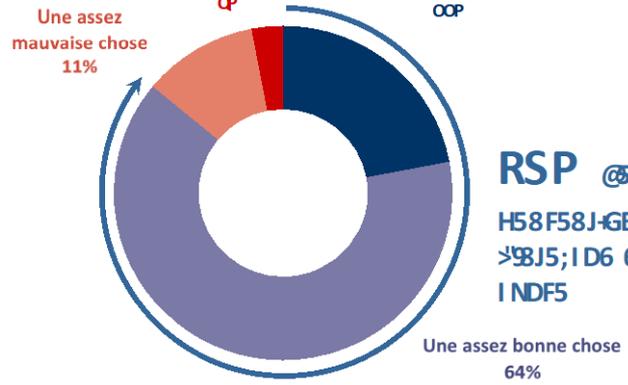
Base : à tous

. =HD8F5F-W , 85-MD885-I NDF5-z



, 85-I; F-6 7EC79F5+
I NDF5
QP

, 85-I; F-MD885-I NDF5
OOP



RSP @F#;78U9F

H58F58J-GE5-#5-H; 98I 9H5-@#+

>98J5; I D6 6 E87-9=-5FJ-E85-MD885+

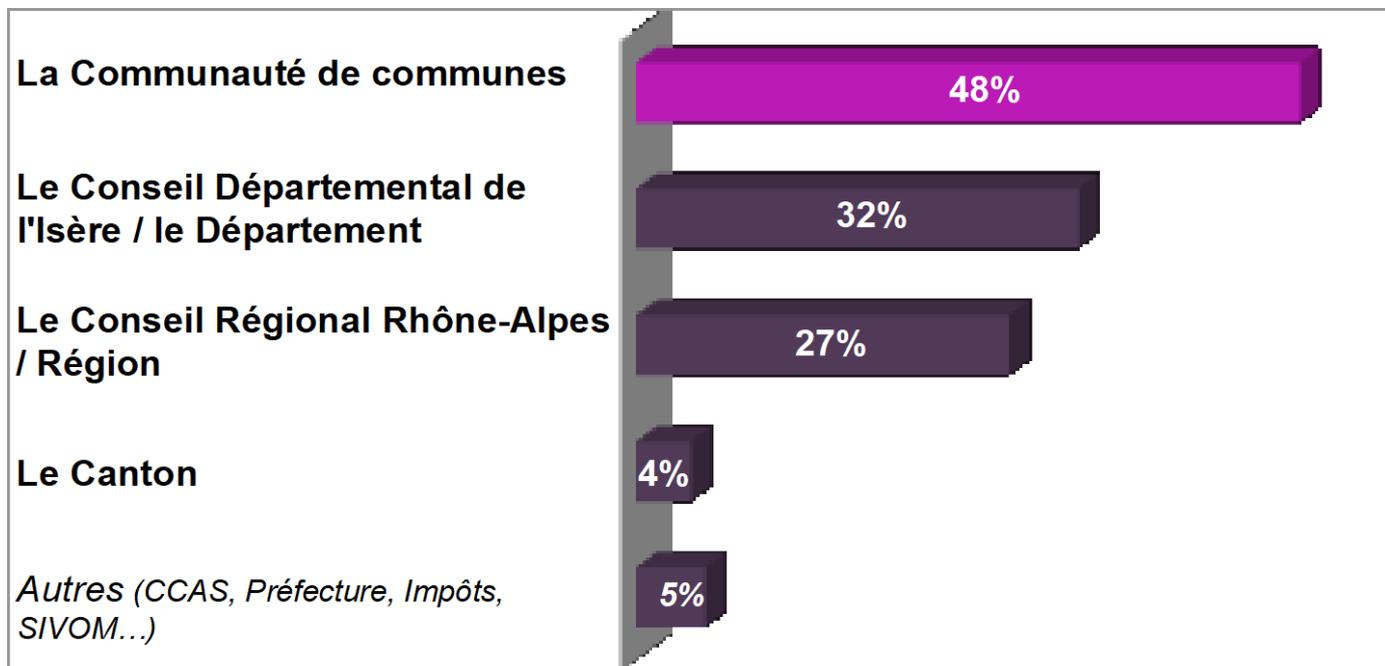
I NDF5



La perception de la Communauté Saint-Marcellin Vercors Isère

La perception générale de l'intercommunalité

Entre la commune et l'Etat, il existe différents échelons de collectivités territoriales / locales. Quelles sont les collectivités dont vous dépendez, que vous connaissez ? (Plusieurs réponses possibles, total >100 %)

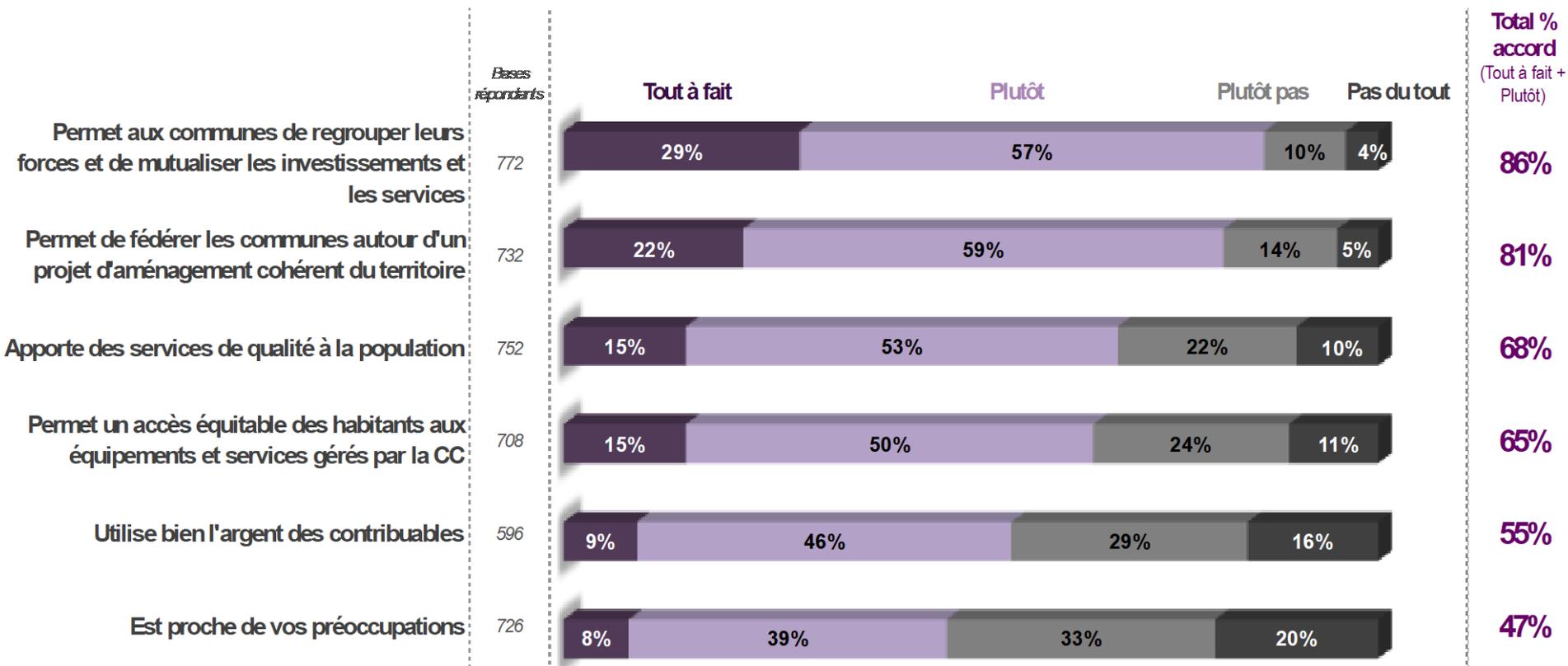




La perception de la Communauté Saint-Marcellin Vercors Isère

La perception générale de l'intercommunalité

Pour chacune des opinions suivantes que l'on peut entendre sur les Communautés de communes, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?

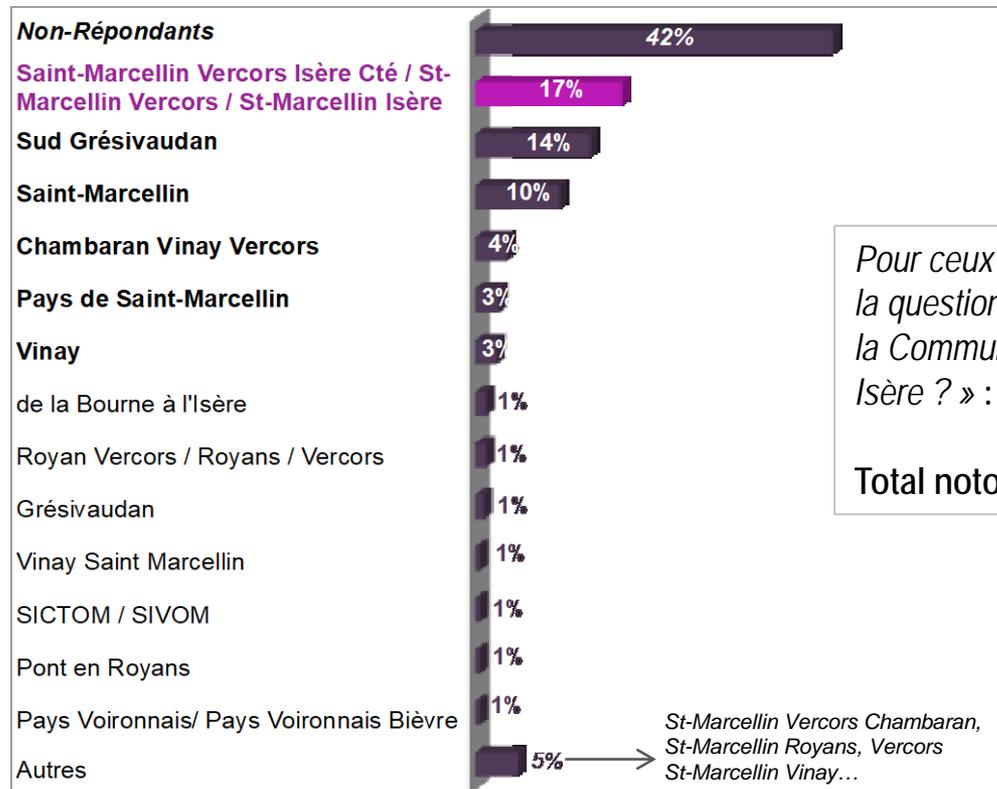




La perception de la Communauté Saint-Marcellin Vercors Isère

La notoriété de la CC Saint-Marcellin Vercors Isère

Quel nom porte votre Communauté de communes ?



Pour ceux qui n'ont pas cité spontanément le nom de la CC la question suivante a été posée « Connaissez-vous la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère ? » : 66 % ont répondu oui

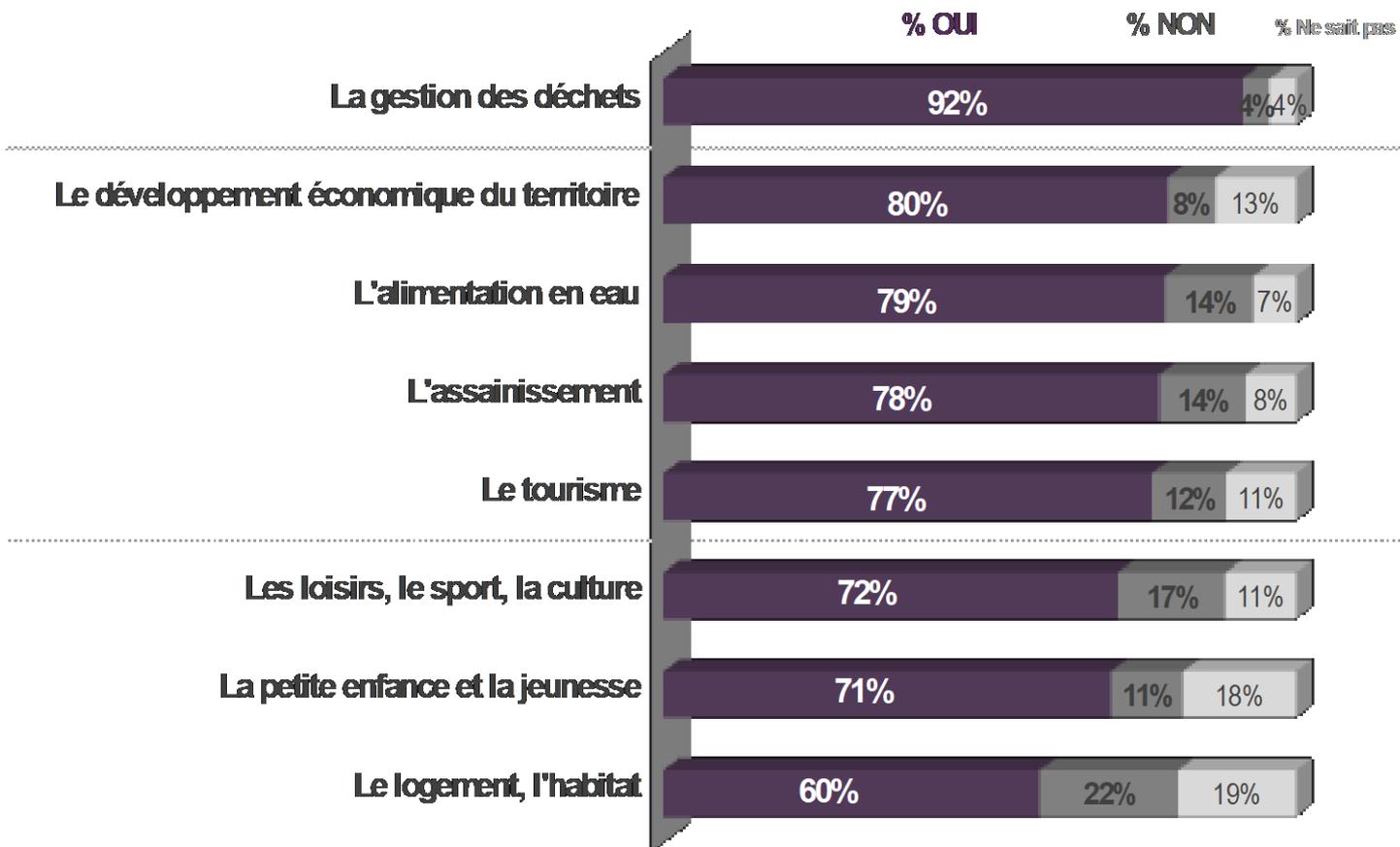
Total notoriété : spontanée 17 % + assisté 66 %



La perception de la Communauté Saint-Marcellin Vercors Isère

Notoriété des compétences de la Communauté de communes (base : 800 répondants)

Parmi les domaines que je vais vous citer, quels sont, selon vous, ceux pour lesquels la Communauté de communes intervient ?

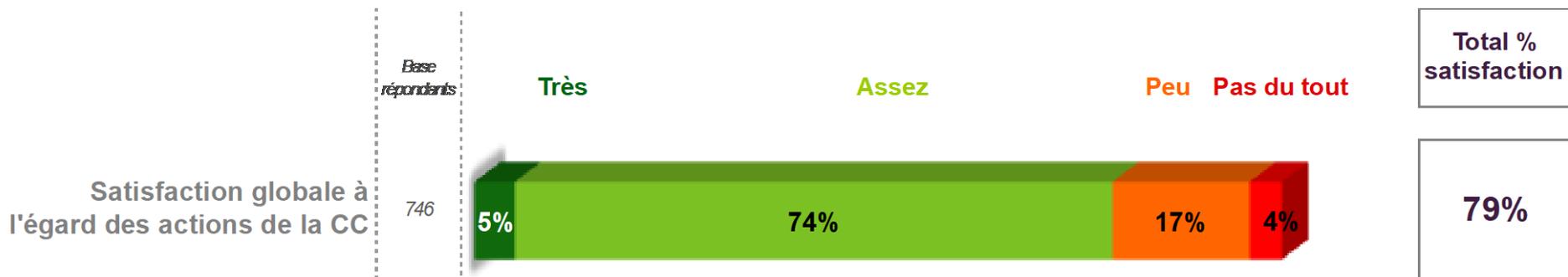




La perception de la Communauté Saint-Marcellin Vercors Isère

Evaluation globale des actions de la Communauté de communes :

Globalement, êtes-vous très, assez, peu ou pas du tout satisfait des actions de la Communauté de communes sur le territoire ?





L'organisation de la gouvernance

| La commune (1) | L'intercommunalité |
|--|---|
| L'exécutif est composé de personnes issues du même territoire et de la même liste | L'exécutif est composé de personnes originaires de territoires et de listes différents |
| Le Maire est le leader naturel de la liste qui a largement contribué à le faire élire | Le Président est l' animateur d'une équipe issue de listes différentes |
| Le projet de mandat est discuté en amont de l'élection | Le projet est négocié en aval de la constitution de l'assemblée communautaire (ou pas négocié du tout...) |
| Par leur vote, les électeurs donnent mandat à la liste majoritaire de mettre en œuvre son programme | Il n'y a pas de mandat impératif puisque le projet est discuté et approuvé après l'élection |
| L'élection organise la représentation des citoyens . Chaque conseiller représente un nombre équivalent d'habitants. | L'élection organise la représentation des citoyens et des territoires . Le nombre d'habitants représentés par chaque conseiller est variable (52 habitants pour Mallevall-en-Vercors, 825 habitants pour Chatte) |

(1) Commune de plus de 1 000 hbts soumise à un scrutin de liste



La gouvernance intercommunale est nécessairement radicalement différente de la gouvernance communale.



1- Les communes et l'intercommunalité constituent deux expressions d'une même strate territoriale et non deux strates territoriales distinctes

- Compte tenu du caractère rural du territoire, du nombre important de petites communes, de la complexité de plus en plus grande de l'action publique et de la raréfaction de la ressource, **l'intercommunalité s'impose comme une évidence**. Pour autant, **les élus ne souhaitent pas voir les communes dévitalisées** : il y a donc un **équilibre à trouver** entre ce qui doit être géré à l'échelle intercommunale et ce qui doit être géré à l'échelle communale.
- Il est nécessaire de considérer les communes et l'intercommunalité non pas comme deux strates territoriales distinctes mais comme **deux expressions d'une même strate**. Le débat sur la répartition des compétences doit s'effectuer au regard de la **capacité de chacune des deux échelles à gérer au mieux la compétence considérée**. A priori :
 - Les communes sont plus performantes pour gérer les compétences qui réclament de la **proximité, de la réactivité** et qui participent au développement du **lien social**. Elles constituent également **l'interface privilégiée avec le citoyen** indépendamment de la répartition des compétences.
 - L'intercommunalité est plus performante pour les questions **d'aménagement, d'équipement et de développement** du territoire et pour l'organisation de la **solidarité humaine et territoriale**.



2- Le débat sur la répartition des compétences est loin d'être épuisé

- **Le débat sur la répartition des compétences n'est pas épuisé.** La fusion a conduit à un premier partage mais qui s'est effectué sur la base d'un compromis à partir des compétences historiques des EPCI fondateurs et non à partir d'une analyse des enjeux du territoire recomposé.
 - **La question des compétences doit également s'analyser au regard des capacités financières** de l'intercommunalité. La Communauté ne doit pas chercher à tout faire mais **définir des priorités et gérer en priorité ce qui relève de son champ d'action privilégié** (aménagement, équipement, développement du territoire// organisation de la solidarité). Elle doit faire des choix et être en capacité de renoncer à certains projets.
 - Il est important de conserver une **intercommunalité agile** et éviter que la Communauté soit trop « boulimique », ou que les communes se déchargent de compétences qu'elles ne veulent plus gérer mais qui entrent a priori dans leur champ d'action privilégié.



3- L'intercommunalité élargie et plus largement le bloc communal doivent trouver de nouvelles modalités de déploiement de l'action publique et une nouvelle organisation de la gouvernance

- La fusion des 3 EPCI et la constitution d'une **intercommunalité de 47 communes bouleversent profondément l'équilibre initial entre intercommunalité et communes**. Beaucoup d'élus considèrent que, entre la petite échelle (la commune) et la grande échelle (l'EPCI élargi) il existe un écart désormais trop important.
- Ce changement d'échelle impacte **les modalités de déploiement de l'action publique** avec :
 - La nécessité pour l'intercommunalité de **raisonner par bassins de services** regroupant plusieurs communes pour déployer ses politiques et son action
 - La nécessité pour les communes (sur la base du volontariat des communes mais avec selon les besoins un appui technique de l'interco) de **renforcer leur coopération** (mutualisation horizontale) voire d'envisager leur regroupement (communes nouvelles) pour être en mesure de continuer à développer des politiques et des projets.
- Le changement d'échelle impacte également **fortement la gouvernance**. Au même titre que l'organisation de la solidarité humaine et territoriale, **la mise en place d'une gouvernance efficace et équilibrée est jugée déterminante pour la réussite du projet intercommunal**.



4- L'amélioration de la gouvernance implique principalement de définir les différentes scènes permettant une réelle mise en débat et de clarifier le processus de décision

- Deux critiques majeures sont formulées à l'endroit de la gouvernance actuelle : **l'absence de réelle scène de mise en débat** (le fonctionnement des commissions est très variable et le conseil est davantage une chambre d'enregistrement qu'une instance de mise en débat) et **un processus de décision pas nécessairement très lisible**.
- Dans une logique de « bloc communal », **il est fondamental que les élus communaux continuent à s'investir dans le territoire et ne se sentent pas mis à l'écart**.
- Compte tenu de la taille de l'assemblée, apparaissent des besoins de **formation à la prise de parole** mais aussi de **formation à l'animation des débats**, voire d'organisation d'une fonction de médiation **pour éviter que la parole soit monopolisée** et que tous les élus se sentent libres d'exprimer leur point de vue.
- L'amélioration de la gouvernance passe par une plus grande **formalisation d'un processus à partir de 5 grands temps** :
 - Le temps de l'initiative
 - Le temps de l'information préalable
 - Le temps de la mise en débat
 - Le temps de la décision
 - Le temps de la mise en œuvre et du contrôle.



4- L'amélioration de la gouvernance implique principalement de définir les différentes scènes permettant une réelle mise en débat et de clarifier le processus de décision

- **Le temps de l'initiative** : la maîtrise de l'agenda politique est un enjeu fort du processus démocratique. L'inscription à l'agenda d'un projet ou d'une politique ne peut pas relever des seules commissions ou du seul exécutif. Il est nécessaire de définir les conditions par lesquelles **le conseil communautaire** mais aussi **les communes** (via les bassins de services) voire **les citoyens** (droit de pétition) peuvent avoir l'opportunité de provoquer la mise en débat d'un sujet au niveau de l'intercommunalité.
- **Le temps de l'information préalable** : beaucoup regrettent que les élus ne soient pas sur le même pied d'égalité en matière d'information et aient donc des difficultés à formaliser et faire valoir un point de vue. La bonne information des tous les élus est donc une condition du débat démocratique. De ce point de vue, il est important :
 - De **distinguer les temps de délivrance** et mise à disposition de l'information et **les temps de mise en débat**.
 - De ne pas orienter le débat par une information trop technique mais au contraire de **mettre en lumière les options politiques qui sous-tendent les orientations techniques**.



4- L'amélioration de la gouvernance implique principalement de définir les différentes scènes permettant une réelle mise en débat et de clarifier le processus de décision

- **Le temps de la mise en débat** : l'organisation d'un débat préalable durant lequel chacun aura eu l'opportunité de faire valoir son point de vue est la condition préalable d'une acceptation par tous des décisions communautaires. **De ce point de vue, la mise en débat ne doit pas chercher à occulter les inévitables différences de valeur, de point de vue et même d'intérêt mais au contraire chercher à faciliter leur expression afin qu'elles puissent être collectivement analysées et mises en délibération.** Un réel débat ne peut pas naître uniquement de la juxtaposition de paroles individuelles comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. Il est nécessaire que les temps de mise en débat, par l'enrichissement mutuel des points de vue, permettent de faire émerger des « paroles collectives ».
- **Le temps de la décision** : le temps de la décision pose la question de qui décide, dans quelle instance, à l'issue de quel processus (mise en débat) et selon quelle modalités. Des changements de décision laissent supposer à certains qu'une grande partie du pouvoir de décision réside dans des circuits parallèles aux instances officielles. **La confiance nécessite une plus grande « traçabilité » dans le processus de décision.**



4- L'amélioration de la gouvernance implique principalement de définir les différentes scènes permettant une réelle mise en débat et de clarifier le processus de décision

- **Le temps de la mise en œuvre et du contrôle** : il s'agit d'une étape souvent absente du processus alors que beaucoup la considèrent comme essentielle à l'efficacité de l'action communautaire. Cette étape renvoie au développement de la culture de l'évaluation de la structure et suppose de définir au moment de la prise de décision, les indicateurs par lesquels l'efficacité de la politique et de l'action sera analysée et les délais supposés à partir desquels cette efficacité pourra commencer à être analysée.



4- L'amélioration de la gouvernance implique principalement de définir les différentes scènes permettant une réelle mise en débat et de clarifier le processus de décision

- Outre le respect des grands temps structurant le débat démocratique, il est important que pour chacun des grands temps soient **définies les instances de gouvernance correspondantes**. Compte tenu de l'organisation actuelle de la Communauté, cela suppose :
 - **De préciser le rôle et le fonctionnement des instances existantes :**
 - **Les commissions** doivent avoir comme principale fonction de **préparer la mise en débat et de faire émerger les possibles**. De ce point de vue, les élus notent que très souvent, est présentée en commission une solution déjà pré-formatée par le VP et le Directeur et les options proposées ne sont en fait que des variantes de la même solution
 - **L'exécutif** doit avoir pour mission de **formuler le compromis qui émerge à l'issue du débat**
 - **Le conseil communautaire** a pour fonction de **décider et de valider le compromis proposé par l'exécutif**.
 - **Créer de nouvelles instances pour la mise en débat**. Trois formules sont proposées :
 - Pour des sujets touchant à l'organisation du bloc communal : **le conseil des Maires**
 - Pour des sujets transversaux, **des conseils communautaires privés** (débat à huis clos, sans décision)
 - Pour des sujets thématiques, **des séminaires**.



5- Dans un contexte de ressources limitées et de besoins très nombreux, le consensus ne permet plus de dégager des réelles priorités. Il est nécessaire de basculer dans une logique de compromis

- Historiquement, l'intercommunalité, compte tenu de la faiblesse de sa gouvernance liée au mode de désignation des conseillers communautaires a fonctionné sur une logique de consensus. Dans un contexte de raréfaction de la ressource dans lequel très clairement, la Communauté ne dispose pas des moyens lui permettant de répondre simultanément à l'ensemble des enjeux du territoire et dans lequel elle doit apprendre à définir des priorités et à faire des choix, la logique de consensus c'est-à-dire, la recherche d'une position qui obtiendra l'assentiment du plus grand nombre ou dit autrement le plus petit dénominateur commun permettant de faire la synthèse entre la diversité des opinions exprimées n'est plus opérante.
- Il est nécessaire d'opter pour une logique de compromis. Le compromis naît de la reconnaissance d'une tension, d'un affrontement entre les idées, les intérêts et les points de vue. Il consiste à une démarche de résolution du conflit par laquelle chaque acteur renonce à ce qui lui est cher mais non vital afin d'obtenir l'appui des autres sur ce qui lui est vraiment indispensable. Le compromis se construit sur des concessions mutuelles.



Analyse transversale des apports des ateliers et architecture du Projet de Territoire



La vision...

La finalité du développement à initier est de privilégier la création d'emplois locaux afin d'équilibrer fonctionnellement le territoire (habitat, emploi, service) et qu'il ne soit pas uniquement un territoire résidentiel

Les actions de développement soutenues par la Communauté doivent permettre de favoriser la production et la consommation locales, le développement d'emplois non délocalisables, d'augmenter la résilience du territoire et sa capacité à s'adapter aux inévitables crises et mutations (économiques, environnementales, démographiques...) et de participer au renforcement de sa cohésion sociale.

Les enjeux et les objectifs...

Le territoire doit **consolider sa vocation industrielle** et faire en sorte que les entreprises déjà présentes puissent gérer leur croissance sur le territoire sans avoir à se délocaliser

Accompagner les entreprises déjà présentes et favoriser leur développement

Disposer d'un foncier économique suffisant

Améliorer la qualification de la main-d'œuvre locale

Les **activités présentielle**s (commerce, service à la personne et tourisme) constituent le **premier gisement d'emplois nouveaux**

Maintenir un minimum de dynamique démographique

Favoriser le développement du commerce

Favoriser le développement des activités de service à la personne

Développer l'offre d'hébergement touristique

L'**agriculture est au croisement de plusieurs enjeux** (économique, environnemental, territorial et paysager) **essentiels pour l'équilibre du territoire**

Favoriser la diversification des productions

Favoriser l'installation de nouveaux exploitants

Les politiques clés...

Politique foncière

Politique d'animation économique

Politique de formation professionnelle

Politique de l'habitat

Politique en faveur du commerce et des services

Politique touristique

Politique foncière

Politique agricole



La vision...

La croissance de la population n'est pas une fin en soi. Le territoire n'a pas nécessairement vocation à connaître des rythmes d'évolution de sa population aussi soutenus que par le passé

Ce qui est important c'est de **veiller aux grands équilibres du territoire** et notamment l'équilibre **fonctionnel**, l'équilibre **générationnel**, l'équilibre **social** et l'équilibre **environnemental**

Les enjeux et les objectifs...

Le territoire doit maintenir un minimum de dynamique démographique sachant que **la venue de populations nouvelles n'est pas uniquement conditionnée par l'offre de logement** mais dépend également de son **accessibilité**, de son niveau **d'équipements** et de **services** et plus largement de ses **aménités**

Développer l'accessibilité du territoire et la mise en relation avec les grands bassins d'emploi

Développer les services et équipements permettant d'accompagner la vie quotidienne des familles et d'ancrer durablement les individus dans le territoire

La question de la **qualité de l'offre de logement dans les parties urbaines du territoire doit être clairement posée**, notamment celle d'une offre de logement collectif et intermédiaire capable de constituer une **alternative à la maison individuelle**

Concevoir et développer une offre de logement collectif et intermédiaire de qualité

Améliorer la qualité urbaine des villes

La poursuite d'un minimum de construction dans les parties rurales du territoire suppose de **concevoir des formes d'habitat plus denses** adaptées à la morphologies des villages

Les politiques clés...

Politique de mobilité

Politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Politique culturelle et sportive

Politique de l'habitat

Politique d'aménagement

Travail sur les formes urbaines



La vision...

Le modèle qui a présidé au développement du territoire durant les dernières années marqué par une augmentation de la population dans les parties rurales du territoire et une concentration des services et de l'emploi dans les parties urbaines n'est pas un modèle qui peut être pérennisé sans porter atteinte aux grands équilibres du territoire

Le Projet de Territoire et au-delà l'action intercommunale doivent porter une **attention forte à l'ensemble des composantes et des sous-ensembles du territoire** et pas uniquement aux parties urbaines mais ils doivent reconnaître **qu'une grande partie des enjeux du développement du territoire communautaire (en termes d'habitat, d'emploi, de service...) est localisée dans l'agglomération** et que le territoire dans son ensemble pourra difficilement prospérer si son agglomération connaît des difficultés

Les enjeux et les objectifs...

Le principal levier de rééquilibrage du territoire consiste à **augmenter fortement la production de logements dans les parties urbaines du territoire** et notamment l'agglomération centrale

Concevoir et développer une offre de logement collectif et intermédiaire de qualité

Développer une offre de logement adaptée au vieillissement

Favoriser la gentrification de l'agglomération

Pour les territoires ruraux, le rééquilibrage ne passe ni par l'habitat ni par la localisation de l'emploi que l'on ne décrète pas mais par la **présence de services**

Développer un socle de services du quotidien dans chaque bassin de services

Organiser un accès équitable des habitants aux grands équipements du territoire

Faciliter la mobilité au sein du territoire

Le rééquilibrage du territoire suppose de **définir une hiérarchie territoriale**, d'organiser un déploiement des fonctions et services selon cette hiérarchie et de **raisonner à l'échelle de l'agglomération** centre et non plus uniquement de la ville-centre

Les politiques clés...

Politique foncière

Politique de l'habitat

Ingénierie pré-opérationnelle

Structuration des bassins de services

Organisation des compensations financières pour un accès équitable

Politique de mobilité

Politique d'aménagement et planif.



La vision...

L'organisation d'une plus grande solidarité humaine et territoriale doit constituer l'un des piliers du Projet de Territoire et l'un des ciments de la construction intercommunale

La **dissymétrie des ressources** entre les communes et la sanctuarisation de cette dissymétrie via les AC constituent un frein au développement de l'intercommunalité.

Certaines caractéristiques de la population (revenu médian, part des non diplômés) font que le développement global du territoire aura des retombées très inégales sur les différentes catégories de population et qu'il est important de concevoir des **politiques d'accompagnement social**

Les enjeux et les objectifs...

L'une des premières dimensions de la solidarité est le **juste partage des retombées du développement économique** du territoire

Définir les mécanismes financiers permettant de répartir équitablement les fruits du développement

L'organisation d'un accès équitable aux équipements et aux services constitue **l'un des principaux vecteurs d'organisation de la solidarité humaine**

Développer un socle de services du quotidien dans chaque bassin de services

La très forte augmentation du **coût du logement** (indice 100 à 2008) entre 2000 et 2010 a été le premier facteur de réduction du pouvoir d'achat des ménages et de creusement des inégalités

Développer du logement abordable

La question du **niveau de formation de la population locale** est à la fois un enjeu social et un enjeu économique

Lutter contre le décrochage scolaire

Les politiques clés...

Pacte Financier et Fiscal

Structuration des bassins de services

Politique du logement social

Politique de réussite éducative

Politique culturelle



La vision...

Il est nécessaire de raisonner dans une logique de « bloc communal » en articulant au mieux l'action communale et intercommunale. La mise en œuvre d'une gouvernance équilibrée est essentielle à la construction intercommunale et pour la réussite du projet communautaire

La Communauté doit demeurer une communauté **agile et ne pas chercher à tout faire**. Communes et intercommunalité constituent **deux expressions de la même strate territoriale** et non deux strates différentes.

Les communes ont vocation à gérer prioritairement les compétences qui réclament de la **proximité** et de la **réactivité** et qui contribuent au développement du **lien social**. La

Communauté doit s'occuper en priorité de l'**aménagement**, de l'**équipement** et du **développement** du territoire et organiser la **solidarité humaine et territoriale**.

Le passage à 47 communes implique de revoir les règles de **gouvernance**.

Les enjeux et les objectifs...

La répartition des compétences doit s'effectuer au regard de la capacité de chacun (communes/EPCI) à être, au regard de la politique considérée, le plus efficace et à respecter le **compromis intercommunal**

Ajuster les compétences

L'amélioration de la gouvernance suppose de définir de véritables **scènes de mise en débat** et de rendre plus transparent le **processus de décision**

Redéfinir la gouvernance

La Communauté doit sortir d'une logique de troc ou de consensus et apprendre à définir des **priorités**, faire des **choix**, allouer ses ressources en fonction des priorités et **renoncer à certains projets**. Elle doit aussi **ajuster son ambition aux moyens** dont elle dispose.

Arbitrer par le compromis et non par le consensus

L'intercommunalité doit être appropriée par les acteurs socio-économiques et les citoyens

Organiser la participation de la société civile au projet communautaire

Les politiques clés...

Politique de concertation

Politique de communication